

2016-2021
Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 19 septembre 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 70/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (9): Mmes et MM. Raphaël Casazza, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Benoît Hemmer, Emmanuel Kilchenmann, Gisela Kilde, Geneviève Liaudat, Jean-Frédéric Python et Laurent Thévoz.

Absent (1): M. Gabriel Kappeler.

Scrutateurs: Mme et MM. Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan et Yolande Peisl-Gaillet.

Secrétariat: Mmes Catherine Agustoni, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. et Mme Gisèle Cotting et Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette troisième séance ordinaire. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 29 août 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Afin de répartir les Messages entre aujourd'hui et demain, les points 7 et 8 de l'ordre du jour seront traités demain. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil général du 4 juillet 2016;

3. Election d'un scrutateur-suppléant ou d'une scrutatrice-suppléante en remplacement de M. Marc-David Henninger;
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. David Aebischer;
5. Situation des comptes au 30 septembre – Rapports du Bureau et de la Commission financière, prise de position du Conseil communal **et décision**;
6. Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz – Message n° 6;
7. Modification de l'article 24 al. 3 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal (indemnités des membres du Conseil communal) – Message n°9;
8. Comptes 2015 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - Rapport;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 de MM. et Mmes Manon Delisle (PS), Christoph Allenspach (PS), Gilles Bourgarel (Verts), Jean-Noël Gex (PLR), Christophe Giller (UDC), Alexandre Grandjean (PS), Eva Heimgärtner (CG-PCS), Gisela Kilde (DC/vl), Jean-Frédéric Python (DC/vl) et Georges Rhally (DC/vl) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 de Mmes et MM. Jean-Noël Gex (PLR), Andrea Burgener Woeffray (PS), Eva Heimgärtner (CG-PCS), Hans Werhonig (UDC) et Gisela Kilde (DC/vl) lui demandant une étude pour l'aménagement de la Planche-Supérieure;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires lui demandant une étude pour le doublement des effectifs (stagiaires) au Chantier écologique;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 170 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 16 cosignataires lui demandant une étude sur la mise en place d'une signalétique sur les sites scolaires (EE, EP et/ou CO) de la ville;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 171 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 15 cosignataires lui demandant une étude sur une liaison piétonne entre le couvent des Cordeliers vers les escaliers de la place du Marché-aux-Poissons;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 173 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS), ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg;
15. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat;
 - n° 184 de MM. et Mmes Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts), Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vl), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town";

- n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
- n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc-David Henninger (PS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vl) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville;
- n° 187 de Mmes et MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Vincent Pfister (CG-PCS), Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Maurice Page (CG-PCS), Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Anne Marie Khamsi (CG-PCS) demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure;
- n° 188 de MM. François Ingold (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg;
- n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents;
- n° 1 de M. et Mmes Marine Jordan (PS), Pius Odermatt (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 21 cosignataires demandant au Conseil communal une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg;
- n° 2 de M. François Ingold (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vigueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes morales dans les communes du Grand Fribourg;
- n° 3 de M. Claude Schenker (DC/vl) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach;
- n° 4 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, indépendamment du type de contrat de travail (CDD-CDI); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines;
- n° 5 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) demandant au Conseil communal une étude sur la pose d'une plaque commémorative à l'entrée du parking "Sapco", situé à la Route-Neuve;
- n° 6 de M. et Mme Gisela Kilde (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents;
- n° 7 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Jean-Frédéric Python (DC/vl) et Hervé Bourrier (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur le prolon-

gement du RER jusqu'au site de blueFACTORY avec la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire;

- n° 8 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur l'ouverture au public des remparts et tours sans affectation;

16. Réponses aux questions:

- n°5 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative aux apprentis de la Ville de Fribourg;
- n° 7 de M. Claude Schenker (DC/vl) relative à une autorisation exceptionnelle de circulation à la Promenade du Guintzet pour les ambulances;
- n° 8 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au soutien de la Ville à l'association La Tuile;
- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera;

17. Divers.

1. Communications du Président

Le Président. Suite à la démission de M. Marc-David Henninger du Conseil général, avec effet au 1^{er} juillet 2016, Mme Maria Bettina, dite Tina, Odermatt a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal le 19 juillet 2016 et assermentée par le Préfet de la Sarine le 25 août 2016. Mme Odermatt, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs (Applaudissements). Mme T. Odermatt, née en 1995, et qui a fêté ses 21 ans il y a quelques jours, est dorénavant le plus jeune membre de notre Conseil.

Je tiens également à féliciter notre Conseiller communal Pierre-Olivier Nobs, qui fête aujourd'hui ses 50 ans (Applaudissements). Pour lui laisser le temps de célébrer, je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son. N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée; il sert non seulement à prendre la parole, mais également à attester votre présence et à voter. Ce badge est à remettre au Sergent de Ville à la fin de la séance. Une pause aura lieu aux environs de 21.00 heures. La séance de ce soir sera levée vers 23.00 heures, suivant l'avancement de nos débats.

Enfin, je vous remercie d'apporter, avant les "Divers", qui seront ouverts demain, vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

J'en ai terminé avec mes communications. Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal n°3 de la séance du Conseil général du 4 juillet 2016

Le Président. Y a-t-il des remarques quant à ce procès-verbal?

Rugo Claudio (--). Cher Président, merci. Chers Conseillères et Conseillers communaux, merci. Chers Conseillères et Conseillers généraux, merci. Avant de vous préciser le pourquoi de tous ces mercis, je tiens à saluer les membres du Parti des Artistes, en particulier Mme Jessica Goodwin, M. Alfredo Bridon Duvergel et M. Cosinimo Tumolo...

Le Président. M. C. Rugo, nous traitons l'approbation du procès-verbal.

Rugo Claudio (--). ...qui ont voulu faire leur premier pas dans la salle du Grand Conseil. Vous devez tous vous demander "merci", merci pourquoi? Pour cette sortie chaleureuse passée sur nos monts et montagnes...

Le Président. M. C. Rugo, avez-vous des commentaires sur le procès-verbal?

Rugo Claudio (--). M. le Président, je vous avais demandé de ne pas trop m'interrompre pour que le texte soit fluide. Je termine. Je me suis senti d'ici et je me suis senti d'ailleurs. Ici, mes habits détrempés sentaient bon le fromage. Ailleurs, ailleurs aussi. Je tirais un peu sur les mollets et beaucoup sur le cigare. A la fois, j'étais à la Berra et un peu à Cuba. Je n'irai pas plus loin, car à droite on me dit que le temps c'est de l'argent et l'argent est ici compté. On m'a précisé que les questions traitées dans les "Divers" ne devaient s'adresser qu'à notre Conseil communal. Aussi, j'ai apprécié de recevoir de leur part les divers Messages, neufs comme vieux! C'est pourquoi à travers cette intervention, moi aussi, sans avoir le titre de Conseiller communal, j'aimerais tout de même leur retourner le message anecdotique n° 1. Quel jour de la semaine était-on le 27 avril 1538?

Le Président. M. C. Rugo, s'il vous plaît, nous parlons de l'approbation du procès-verbal. Avez-vous des remarques sur le procès-verbal, oui ou non?

Rugo Claudio (--). Oui, je vais y arriver...

Le Président. Alors, il ne faut pas y arriver, il faut les dire maintenant!

Rugo Claudio (--). Je pourrais poser cette question à un mathématicien...

Le Président. Non, nous sommes au traitement du procès-verbal.

Rugo Claudio (--). J'y arrive. Après la semaine des quatre jeudis, le Conseil général, en approuvant les procès-verbaux n° 2a et 2b, a réussi à inventer la semaine des deux lundis. On peut lire sur le procès-verbal n° 2a, le lundi 30 mai 2016...

Le Président. M. C. Rugo, nous en sommes à l'approbation du procès-verbal n° 3.

Rugo Claudio (--). J'avais demandé du temps lors de la dernière séance pour pouvoir lire les procès-verbaux, ce que j'ai pu faire durant les vacances. Vous avez approuvé un procès-verbal que je n'ai pas pu contester...

Le Président. Les procès-verbaux n° 2a et 2b ont été approuvés à l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2016 et, aujourd'hui, c'est l'approbation du procès-verbal n° 3. Non, vous ne continuez pas. Soit vous parlez du procès-verbal n° 3, soit vous vous rassoyez.

Rugo Claudio (--). Alors, je vais parler du procès-verbal n° 3. Je saute tout un passage, c'est dommage, car vous n'aimez pas trop la littérature. Revenons à mes moutons! L'objet est bien l'approbation du procès-verbal n° 3 et, si ma mémoire est bonne, j'ai souvenir que M. L. Dietrich a cité des chiffres concernant le salaire du Directeur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Je me réfère à l'avant-dernier paragraphe, page 164. Je demande que l'intervention soit transcrite mot à mot et plutôt chiffre à chiffre; la bande sonore faisant foi, et ne peux approuver le procès-verbal en l'état. Je demande donc le renvoi du point 2 de l'ordre du jour. La morale messagère de mon message est "faute avouée est à 'moitié-moitié' pardonnée".

Le Président. M. C. Rugo, vous avez une proposition de modification ou que voulez-vous faire?

Rugo Claudio (--). Je veux que le texte de M. L. Dietrich soit transcrit mot à mot... (inaudible, M. C. Rugo parle sans avoir préalablement ouvert son micro)

Le Président. Le procès-verbal est approuvé, avec les considérations énoncées, avec remerciements à la rédactrice Mme Nathalie Defferrard Crausaz, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election d'un scrutateur-suppléant ou d'une scrutatrice-suppléante en remplacement de M. Marc-David Henninger (PS)

Discussion

Moussa Elias (PS). Au nom du groupe, je présente la candidature de Mme Marine Jordan. Vous connaissez Mme Jordan, elle est Conseillère générale depuis 2011 et également Présidente de la Commission des naturalisations. Elle se porte candidate à ce poste de scrutatrice suppléante.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'art. 46 LCo al. 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Marine Jordan est proclamée élue en tant que scrutatrice suppléante sans scrutin.** (Applaudissements).

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. David Aebischer (PLR)

Discussion

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Océane Gex, qui est assise dans la rangée derrière moi. Mme Gex est Conseillère générale depuis ce printemps et siège dans la Commission de fusion. Elle est titulaire d'un Bachelor of science in tourism Management et travaille comme gestionnaire en tourisme au Musée olympique à Lausanne. Elle est bilingue français-allemand et a une bonne maîtrise de l'anglais et de l'espagnol. Elle aime les voyages, la cuisine et la voile. Mme Gex est très motivée à travailler dans la Commission des naturalisations. Notre groupe ne peut que vous encourager à soutenir cette candidature.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'art. 46 LCo al.1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Océane Gex est proclamée élue en tant que membre à la Commission des naturalisations sans scrutin.** (Applaudissements).

5. Situation des comptes au 30 septembre - Rapports du Bureau et de la Commission financière, prise de position du Conseil communal et décision

Le Président. Je résume le rapport du Bureau.

"Le 26 mars 2007, le Conseil général (CG) a décidé, par 42 voix contre 28, de transmettre au Conseil communal (CC) une proposition, dite alors impérative, de MM. les Conseillers généraux Morard et Voirol du 2 octobre 2006 lui demandant d'informer le CG de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, au plus tard au mois d'octobre, avant la présentation du budget à venir. La proposition précisait que *'le contenu de cette information n'est pas imposé; il peut revêtir la forme d'un rap-*

port sur l'évolution de certains postes budgétaires importants, sur les écarts significatifs, ainsi que sur l'état des dépenses imprévisibles et urgentes, voire sur des indices ou des ratios renseignant sur la réalité budgétaire' (PV du CG 2007, p. 383-390).

Le 11 mai 2007, le CC a contesté cette décision devant le Préfet en estimant en substance que le CG n'avait pas la compétence de s'ingérer dans la gestion de la commune en créant un outil de gestion non prévu par la loi. Le Préfet a admis le recours le 13 novembre 2008. Contre la décision préfectorale, le Président du CG, Jean-Jacques Marti, a recouru le 15 décembre 2008 au Tribunal cantonal (TC). Celui-ci a admis le recours, annulé la décision préfectorale et confirmé la décision du CG du 26 mars 2007 dans l'Arrêt du 28 avril 2009 de la Cour administrative du TC [601 2008-198] qui précise notamment:

'Il est légitime, pour le législatif, d'exiger des informations sur la situation financière en cours lorsqu'il doit décider du budget de l'année suivante.'

Le 26 août 2009, le Bureau du CG a dit au CC son souhait d'obtenir un suivi de cet Arrêt (PV du Bureau 2009, p. 238-239). Le 1^{er} octobre 2009 s'est tenue une rencontre entre le Préfet, le Service des communes, le CC et le CG, qui avait notamment pour but de fixer les modalités de mise en œuvre de cet Arrêt. Le procès-verbal rédigé à l'occasion de cette séance constate un consensus sur le fait que le CC établira un bref rapport ad hoc remis aux membres du CG en vue de l'examen du budget. Sont évoquées six ou sept pages contenant des explications sur les quarantaines de rubriques les plus importantes, la solution retenue devant être ensuite évaluée et les éventuels différends réglés directement, avec le Syndic ou le Président du CG, et à titre subsidiaire avec le Service des communes ou le Préfet.

Durant la législature 2011-2016, le CC a fourni régulièrement le rapport de la "Situation des comptes au 30 septembre" à l'entière satisfaction de la Commission financière (ComFin). Toutefois, lors de la séance du 23 novembre 2015, la ComFin s'est interrogée sur la pertinence du rapport de la "Situation des comptes au 30 septembre". En effet, par la force des choses, ce rapport au 30 septembre ne pouvait pas encore répertorier un certain nombre de charges et de produits dans les rubriques appropriées. Le 15 janvier 2016, la ComFin a interpellé le CC en lui demandant de connaître sa détermination sur la pertinence de procéder à la simplification du document retraçant la situation des comptes au 30 septembre. Dans sa lettre de réponse du 29 janvier 2016, le CC a proposé d'abandonner le rapport des comptes au 30 septembre en raison des problèmes soulevés par la ComFin. Forte de la réponse du CC, la ComFin a proposé le 1^{er} février 2016 de porter cet objet au Bureau, en estimant que le rapport de la "Situation des comptes au 30 septembre", sous sa forme actuelle, était chronophage et superflu.

Au vu de tout ce qui précède, le Bureau du CG a décidé lors de ses séances du 16 mars, 8 juin et 23 août 2016, sur proposition de la ComFin et avec le soutien du CC, de mettre l'objet à l'ordre du jour de la présente séance, puis de proposer au CG d'adopter une décision ainsi libellée:

'Le Conseil général, constatant que le document qu'il reçoit annuellement sur l'état de la situation des comptes au 30 septembre est peu satisfaisant et guère utile en l'état, renonce à recevoir un état des comptes au 30 septembre. Il invite en revanche le CC à informer la ComFin sur les meilleurs moyens qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2017 à nouveau, une information à tous les membres du CG de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice avant la présentation du budget à venir.'

Fribourg, le 31 août 2016

Pour le Bureau du Conseil général:

Christophe Gillier, Président"

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière (ComFin), en date du lundi 5 septembre 2016, s'est rencontrée pour discuter, en autres, de la nécessité d'un rapport sur la situation des comptes au 30 septembre. Il en ressort de cette discussion les choses suivantes:

1. L'unanimité des membres présents semblait être favorable à la suppression d'un document proposant formellement l'état des comptes au 30 septembre.
2. L'unanimité, moins une voix, a été favorable à une invitation du Conseil communal (CC) à informer la ComFin sur les meilleurs moyens qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2017, une information à tous les membres du Conseil général (CG) de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, avant la présentation du budget à venir.

Préavis: la Commission financière suit donc la recommandation du Bureau et vous propose de faire de même.

Rapport du Conseil communal

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne peux que soutenir une initiative permettant de gérer au plus près les finances de la Commune. Un état financier est d'ailleurs souvent émis à la fin de chaque trimestre dans le monde des entreprises au même titre que la mise à jour du budget. Voler à vue, si vous me permettez l'expression, n'est jamais très agréable surtout pour un Directeur des Finances. Cependant, la situation dans le cas des finances publiques est malheureusement plus délicate. En effet, du fait que de nombreuses charges sont liées à des lois, à des règlements ou à des conventions intercommunales, les finances de la Ville sont étroitement dépendantes de la facturation du bouclage d'autres institutions publiques. Ces dernières facturent souvent en fin d'année des montants très importants. La situation est analogue pour les impôts. Ainsi, les chiffres au 30 septembre ne sont en aucun cas représentatifs de la situation réelle et encore moins du résultat de fonctionnement. Se baser sur ces chiffres pour évaluer un budget, par exemple, pourrait même conduire à des erreurs d'interprétation. Le rapport délivré jusqu'en 2015 ne faisait état que de quelques positions sur lesquelles il était possible d'avoir un chiffre valable et encore, avec une grande incertitude. Pour exemple, seul un million de francs des revenus était rapporté sur les quelques 238 millions de francs au total.

Le rapport sous cette forme ne donne donc en aucun cas satisfaction au Conseil général, à la Commission financière et au Service des finances. La solution, si j'exagère un petit peu, serait de changer les processus fédéraux, cantonaux et ceux de bon nombre d'institutions sur lesquelles la Commune n'a pas d'emprise en tant que telle, vous l'imaginez bien.

Il faut noter cependant que la Commune surveille les dépenses au cours de l'année. Ainsi, les Chefs de service ont le devoir de se tenir au budget et toute dépense allant au-delà doit passer devant le Service des finances, voire devant le Conseil communal. Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, dont la fonction sera occupée dès le 1^{er} décembre de cette année, une

sélection des postes à risque pourra être opérée et un suivi sera porté à la connaissance du Conseil général par l'intermédiaire de la Commission financière, probablement à l'horizon 2018. Quand bien même leur chiffrage resterait incertain, il permettrait de dégager des tendances. Le Service des finances va se pencher prochainement sur cette problématique, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs et un système de "chances-risques", en fonction des éléments connus. Ces outils seront ensuite présentés à la Commission financière et permettront une appréciation plus globale, sans un listing qui, dans sa forme actuelle, ne veut pas dire grand-chose. Dans ce cadre, le Conseil communal propose de laisser tomber le rapport actuel et de laisser la Commission financière statuer sur ces outils, à savoir les indicateurs et un système de "chances-risques", à l'horizon 2018.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC avait soutenu, en son temps, la proposition de nos collègues Christian Morard et Bernard Voirol visant à créer un outil de gestion et une information pour le Conseil général en automne, de manière à pouvoir prendre les bonnes décisions, avant la séance du budget en décembre. Nous étions convaincus - et nous sommes toujours convaincus - de la nécessité de fournir au Conseil général une information fiable. Pour autant, après avoir réalisé l'exercice à plusieurs reprises, nous sommes bien forcés de constater que cet outil n'apporte pas satisfaction, sous sa forme actuelle: trop coûteux en temps pour les employés du Service des finances et n'ayant pas un pouvoir informatif suffisant. En cela, nous rejoignons la Commission financière, le Bureau et le Conseil communal.

Pour autant, nous restons convaincus qu'il est nécessaire que le Conseil général et la Commission financière disposent d'un outil performant leur fournissant les bases nécessaires à l'adoption du budget. Pour cette raison, c'est avec satisfaction que nous constatons que le Conseil communal exprime la volonté de développer de meilleurs outils qui seront davantage conformes aux besoins du Conseil général, tout en respectant les deniers publics. Ils seront donc préférables en termes de rapports coûts-bénéfices.

Ces considérations étant faites, nous acceptons par conséquent le retrait ou la suppression de cet outil.

Rapport groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Schenker Claude (DC/vl). Notre groupe soutient la proposition du Bureau. Il m'a demandé de vous le dire et j'en profite pour vous prier d'excuser l'intervention quelque peu cavalière pour certains, dont apparemment M. le Président, que je me suis permise en juillet sur ce sujet. Malgré tout, j'espère que la pertinence du renvoi de cet objet vous apparaît ce soir, du simple fait déjà que la décision qui vous est proposée est bien différente et plus élaborée que celle qui nous était soumise en juillet.

J'étais Conseiller général depuis un an lorsqu'en 2007, la proposition alors dite impérative des élus démocrates-chrétiens Christian Morard et Bernard Voirol a été transmise, exigeant du Conseil communal un état de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, annuellement, au plus tard au mois d'octobre. Je ne m'attarde pas à la bataille juridique qui s'en est suivie et qui vous est décrite dans le rapport du Bureau. Ce qu'il est néanmoins important de relever pour notre groupe, c'est ce qu'a écrit le Tribunal cantonal dans son arrêt du 28 avril 2009, en substance: '*Le Tribunal cantonal re-*

tient qu'il ne fait aucun doute que la démarche du Conseil général s'inscrit pleinement dans ses attributions. Il est légitime pour le législatif d'exiger des informations sur la situation financière en cours, lorsqu'il doit décider du budget de l'année suivante'. [La proposition Morard/Voirol] n'empiète en rien sur la compétence du Conseil communal de gérer la commune. [...] Il ne s'agit pas d'exigences démesurées dès lors qu'on est en droit d'attendre du Conseil communal qu'il sache, en cours d'année, comment évoluent les finances publiques de l'ordre de 200 millions (idem, considérant 3 du Jugement).

Ce qu'on nous proposait en juin, un peu dans l'ignorance de ces antécédents, vous l'avouerez, c'était que le Conseil général renonce à l'une de ses compétences clairement confirmée par la plus haute autorité judiciaire du Canton. Voilà pourquoi je suis heureux du compromis que le Bureau nous présente ce soir. Le Conseil général est d'accord de renoncer, à bien plaisir, à recevoir ces informations cette année, mais il demande à être à nouveau informé, dans le sens de la proposition Morard/Voirol et de l'arrêt du Tribunal cantonal, dès l'an prochain à nouveau. Le Conseil communal étant toutefois laissé libre sur la forme.

Tout cela va d'ailleurs aussi dans le sens des mots du Préfet qui avait dû rapprocher les parties en 2009. Lors d'une séance de conciliation, il affirmait alors que l'état de la situation des comptes au 30 septembre devait faire l'objet d'une évaluation et - je cite le procès-verbal de cette séance du 1^{er} octobre 2009 – '*Pour le futur, M. le Préfet invite le Conseil communal et le Conseil général à régler d'éventuels nouveaux différends sur ce sujet par communication directe, éventuellement avec le Président du Conseil général et le Syndic, mais subsidiairement au besoin avec le Service des communes et le Préfet à nouveau.*' En ce sens, notre groupe veut maintenant faire confiance au Conseil communal et il se réjouit de la forme nouvelle et utile que prendra ce rapport dès septembre ou octobre 2017, nous l'espérons vivement.

Rapport du groupe socialiste

Ayer Caroline (PS). Pour le groupe socialiste, ce rapport revêt une grande importance, notamment pour sa valeur politique. C'est pourquoi, nous sommes très satisfaits de la proposition du Bureau qui invite le Conseil communal à étudier des moyens pour une information pertinente en vue de l'élaboration du budget.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR approuve le rapport du Bureau qui a été élaboré lors de trois séances. La formulation de la conclusion nous convient et nous attendons les nouveaux moyens que le Conseil communal va mettre en place dès 2017 et ce, avant la décision du Conseil général sur le budget.

Le Président. Le Bureau avait proposé la situation des comptes dès 2017. M. L. Dietrich, vous avez proposé dès 2018. Voulez-vous reprendre la parole?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je me permets deux ou trois remarques vu que vous me cédez la parole. En effet, il convient de vous présenter la raison pour laquelle la date a été fixée en 2018. Comme je l'ai dit en introduction, nous allons engager la personne responsable du système de contrôle interne. Cette personne aura pour mission première et importante le recensement des pro-

cessus internes à la Ville dans l'idée de leur amélioration et de l'identification des potentiels gains d'efficacité.

Ce travail est énorme, de grande importance, et nous estimons à environ une année pour accomplir ce travail-là dans l'ensemble des services de l'Administration communale. C'est seulement ensuite, une fois que nous aurons cet état des lieux, que nous allons mettre en place les outils s'y rapportant. Il ne sert pas à grand-chose de mettre des outils en place alors qu'ils ne sont pas fondés sur un état des lieux. Aussi, nous demandons la mise en place des outils précités dans mon intervention, en 2018 seulement. Il est évident que si le Conseil général désire avoir un état des lieux en 2017 déjà, nous vous proposerons probablement la version actuelle et nous apporterons des améliorations pour l'année suivante.

Ingold François, Président de la Commission financière. Effectivement, nous avons demandé pour 2017. Je propose que nous fassions comme d'habitude pour 2017 et je me réjouis beaucoup d'arriver en 2018.

Sacerdoti Alexandre, vice-Président de la Commission financière. Autant je rejoins mon collègue L. Dietrich en ce qui concerne la mise en place du contrôle interne, autant il faut différencier le contrôle interne, qui consiste en une série de procédures - on va le voir tout à l'heure au niveau de la Caisse de pension -, qui est un contrôle effectivement de ségrégation de fonctions, un contrôle que les opérations sont bien enregistrées, que celui qui les enregistre n'est pas celui qui les gère, c'est cela, l'âme d'un contrôle interne. Il faut donc distinguer le contrôle interne de la production d'un état des dépenses à une date fixe. En effet, au niveau comptable, les dépenses sont enregistrées dans une comptabilité générale et publique. Par conséquent, nous pouvons être en mesure, dès 2017, d'enregistrer le montant des dépenses, même si les recettes posent problème, puisque ce sont des recettes fiscales. Nous savons que nous avons des problèmes pour évaluer les impôts, les recettes fiscales des personnes morales et physiques. Par contre, en ce qui concerne les dépenses engagées, nous les dominons totalement. Il n'y a pas de flou artistique en ce qui concerne les dépenses, sinon ce serait vraiment très grave. C'est pour cela que je rejoins totalement la Commission financière et je suis désolé de demander à mon collègue L. Dietrich de moduler sa réponse et de pouvoir fournir un état des dépenses qui nous permettrait de juger du budget de l'année suivante, dès 2017.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Après la précision sur l'année 2018, je désire apporter encore deux ou trois compléments. Il est vrai que le Conseil général a obtenu ce rapport de haute lutte et je crois que nous devons respecter cette décision, qui a été en effet jusqu'à l'instance du Tribunal cantonal. Les exigences sont donc toutes légitimes, évidemment, mais le problème n'est pas là. Le problème est un problème plus technique puisque, comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, nous ne détenons bêtement, devrais-je presque dire, que peu de chiffres au 30 septembre. En plus, pour établir un rapport au 30 septembre, il faut réunir des chiffres à la fin août, avant le traitement des données. C'est problématique car on peut difficilement interpréter ces chiffres puisque - et ça je le regrette aussi - nous ne faisons pas de transitoires mensuels ni trimestriels. Ce serait vraiment excellent de pouvoir le faire mais, malheureusement, la situation ne le permet pas, par manque de ressources. Sans problème, le Service des finances établira en 2017 le même rapport qu'en 2015, mais nous allons vraiment concentrer nos efforts sur l'année 2018 afin d'avoir des instruments de gestion et des indicateurs qui soient plus performants.

Le Président. Etant donné qu'il y a divergence entre le Conseil communal et le Bureau, je prie les membres du Bureau de s'approcher afin que nous puissions discuter. J'interromps momentanément la séance.

A 20.00 heures: Interruption de la séance

Le Bureau se réunit pour délibérer.

A 20.06 heures: Reprise de la séance

Le Président. Nous allons donc opposer les deux propositions: la proposition du Bureau et de la Commission financière à la proposition du Conseil communal. Voici les modalités de vote. Vous presserez sur le bouton vert pour suivre l'avis du Conseil communal et renoncer au rapport sur la situation des comptes et produire un nouveau rapport dès 2018; sur le bouton rouge pour suivre la proposition du Bureau, qui vise à renoncer à la version actuelle de la situation des comptes au 30 septembre et à obtenir, dès 2017, un nouveau type de rapport sur l'état des comptes; sur le bouton jaune pour vous abstenir.

Page Maurice (CG-PCS). Je crois qu'il faut garder la formulation telle qu'elle avait été faite. Il n'est jamais question de rapport, c'est une invitation à étudier les moyens de donner une information. Il n'est pas question de publication de rapport ou de quoi que ce soit de ce genre.

Le Président. Il y a eu un rapport au Bureau sur la situation des comptes.

Page Maurice (CG-PCS). Oui, mais dans les exigences, nous ne demandons pas au Conseil communal de produire un rapport. On demande au Conseil communal d'étudier les moyens de nous fournir une information, ce qui est tout à fait différent. A mon avis, il n'y a aucune raison de changer cette formulation.

Le Président. Nous opposons donc les deux points de vue. Ainsi, vous presserez sur le bouton vert pour défendre le point de vue du Conseil communal qui propose de renoncer à l'actuel rapport sur la situation des comptes au 30 septembre et d'informer la Commission financière par les meilleurs moyens qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2018, à nouveau, une information à tous les membres du Conseil général de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, avant la présentation du budget à venir; sur le bouton rouge, pour soutenir la proposition du Bureau de renoncer à l'actuel rapport sur la "Situation des comptes au 30 septembre" et d'inviter le Conseil communal à informer la Commission financière par les meilleurs moyens qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2017, à nouveau, une information à tous les membres du Conseil général de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, avant la présentation du budget à venir. Le bouton jaune sera choisi par ceux qui s'abstiennent.

Vote 1: Proposition du Conseil communal visant à produire une information sur les comptes dès 2018 opposée au rapport du Bureau demandant cette information dès 2017

Par 30 voix contre 22 et 9 abstentions, le Conseil général décide de suivre la proposition du Bureau demandant de renoncer à l'actuel rapport sur la "Situation des comptes au 30 septembre" et d'inviter le Conseil communal à informer la Commission financière par les meilleurs moyens qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2017, à nouveau, une information à tous les

membres du Conseil général de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, avant la présentation du budget à venir.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (info en 2018): 22 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Maeder Alain (DC-vl), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté en faveur de la proposition du Bureau (info en 2017): 30 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS)

N'ont pas voté: 9 Abate Vincenzo (Verts), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Ingold François (Verts), Mutter Christa (Verts), Pfister Vincent (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Weibel Rainer (Verts)

Vote 2: sur la proposition du Bureau de renoncer à établir un rapport annuel sur la situation des comptes au 30 septembre mais demandant au CC de produire une information sur les dépenses communales, dès 2017, avant l'examen du budget communal.

Par 60 voix contre 4 et 4 abstentions, le Conseil général accepte la proposition du Bureau.

Ont voté en faveur de la proposition du Bureau: 60 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Bureau: 4 Altermatt Bernhard (DC-vl), Mutter Christa (Verts), Rugo Claudio (--), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 4 Abate Vincenzo (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Müller Christine (PS)

N'ont pas voté: 2 Casabene Thévoz Anne (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

6. Crédit d'étude de 2'250'000 francs pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz – Message n° 6

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière a pris tout le temps nécessaire pour étudier avec une attention particulière le Message n°6 relatif à un crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz. La Commission a eu tout le loisir de poser toutes les questions à Mmes A. Burgener Woeffray, A. de Weck et N. Surchat-Vial.

Dans cette allocution, je me contenterai de parler uniquement des aspects financiers qui ont été évoqués lors de notre séance. Les aspects techniques seront présentés plus précisément par mon alter ego édilitaire. Toute la problématique de l'évolution de la population scolaire nous sera avantageusement présentée par Mme Wanders le 16 novembre prochain, ainsi que par Mme la Conseillère communale A. de Weck.

En préambule, la Commission financière a eu l'excellente surprise de découvrir que le Conseil communal s'est engagé dans un processus de partenariat public-privé en vue de trouver le financement nécessaire à la construction des bâtiments scolaires. Même si cette démarche n'a pas abouti, elle démontre une volonté certaine du Conseil communal, et en particulier du Service de l'édilité, de trouver une solution financièrement viable à l'explosion de la demande en infrastructures scolaires. Malheureusement, la procédure n'a pas abouti, faute au rendement escompté qui est tellement faible pour ce type de bâtiment qu'il faudrait avoir la possibilité d'y implanter, par exemple, un centre commercial. Même si cette démarche s'est soldée par un échec, elle reste une piste à explorer et nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement de politique et souhaitons, après ce tour de chauffe, que le futur sera plus favorable à ce genre d'actions.

Au niveau de l'attribution, nous pouvons nous réjouir que le Service de l'édilité ait entendu nos doléances et se soit efforcé de contrôler et de comparer les surfaces et les volumes des cinq projets retenus, afin de déterminer avec précision si le montant limite de 25 millions de francs n'allait pas être dépassé. Ainsi, le projet retenu a non seulement été classé premier pour sa qualité mais également par les coûts présentés, estimés à un peu plus de 20 millions de francs. Le crédit sollicité par le Conseil communal de 2,25 millions de francs correspond à 11% du montant total. Pour rappel, ce sont les normes SIA qui fixent les pourcentages dévolus aux crédits d'ouvrage et ceux appliqués aux crédits d'étude. Le crédit d'étude comprend le développement de l'avant-projet, du projet, la procédure de demandes d'autorisation, les appels d'offres, les comparaisons des offres et les propositions d'adjudication pour la première étape du projet. S'y ajoutent les taxes, les frais de mises à l'enquête, un montant prévu pour les "divers et réserves" d'un peu plus de 78'000 francs. Le crédit comprend également l'imputation salariale de l'architecte qui accompagne le projet pour la Ville. Quant aux subventions de l'État, la Ville a droit au montant de 2'635'000 francs, soit 16,8% du montant total. Nous ne pouvons que faire un appel du pied à nos émissaires au Grand Conseil pour tenter de "substantialiser" cette part minime.

Nous pouvons aussi constater que le coût par salle est d'environ 1,5 million de francs, ce qui est parfaitement maîtrisé de mémoire de membre de la Commission financière. Néanmoins, n'oublions pas les coûts supplémentaires qu'engendrera obligatoirement l'agrandissement de ce site scolaire, à savoir la résolution des problèmes de statique du bâtiment B, la rénovation des bâtiments A, B et C, ainsi que le personnel des accueils extrascolaires.

Vous aurez tous pu constater que le crédit d'étude ne porte que sur un des deux bâtiments. Mme A. Burgener Woeffray nous a expliqué que la planification des besoins démontre qu'il serait exagéré de proposer actuellement un projet portant sur la construction de deux bâtiments.

La Commission a cherché à connaître le but visé par la Direction en intégrant les honoraires des paysagistes dans le crédit d'étude. Mme N. Surchat-Vial nous a expliqué qu'il s'agissait d'une condition imposée aux projets soumis aux marchés publics. Il y a deux manières de faire un appel d'offres: soit on base l'appel sur un objectif financier et la mise en concurrence se base sur un critère unique relatif au prix, soit on met en concurrence les idées pour obtenir le meilleur projet possible sur la base d'estimation de coûts, tel que cela a été fait par le Service d'urbanisme et architecture avec, en parallèle, une comparaison des coûts de ce projet avec les coûts des écoles de la ville, ainsi que de ceux des écoles de Bulle et de Châtel-Saint-Denis. À titre personnel, je pense que nous pouvons nous réjouir d'avoir un projet qui pense l'espace dans son intégralité non élément par élément.

Nous avons aussi soulevé que c'est la première fois que les imputations salariales apparaissent dans un crédit d'étude. Le Conseil communal a décidé que, pour les grands projets de la Ville de Fribourg, il convenait d'engager un architecte en CDD sur la base d'un contrat de droit public. C'est pourquoi ces imputations salariales figurent dans le coût de l'investissement. Le travail effectué par la personne en question est directement lié à cet investissement: cette personne travaille à la Ville de Fribourg, coordonnant le projet et le faisant mûrir. Néanmoins, il est clair que la Commune ferait basculer son CDD en CDI si, au terme des quatre ans prévus pour le projet, les prestations requises étaient devenues permanentes.

Préavis: La Commission financière a accepté, à l'unanimité des 10 membres présents, le crédit d'étude de 2'250'000 francs destiné au projet d'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz en vue de sa réalisation.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Le 26 août passé, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie dans la salle polyvalente de l'école primaire de la Vignettaz. La Commission a tout d'abord effectué une visite du site de l'école de la Vignettaz afin que chaque membre puisse voir ou revoir cette école, ses espaces extérieurs et les alentours. Je remercie Mme la vice-Syndique, Directrice des Ecoles, Mme la Directrice de l'Edilité, ainsi que Mme l'Architecte de Ville, ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs pour les explications et clarifications apportées durant la visite et la séance qui a suivi.

Chacune et chacun ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations qu'il contient. L'outil de planification créé afin de définir les besoins scolaires pour chaque site scolaire de la ville est une aide précieuse pour le Conseil communal, mais également un repère auquel le Conseil général devra recourir pour apprécier les futurs Messages qui lui seront adressés. Ainsi, la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil dans le quartier de Beaumont/Vignettaz est évidente et ne saurait être remise en cause.

Toutefois, la Commission est inquiète en constatant qu'à terme, le site de la Vignettaz accueillera plus de 1'000 élèves. Ne serait-il pas temps de réfléchir à un autre site dans le périmètre de provenance des élèves de l'école de la Vignettaz? Les explications reçues du responsable d'établissement

nous montrent que, actuellement déjà, l'organisation des récréations est un véritable jeu de Tetris afin que chaque classe puisse bénéficier de suffisamment de temps et d'espace pour ses périodes de détente. A noter, qu'à l'évidence, les récréations ne sont qu'un des problèmes qui devra être résolu à terme.

Pour ce qui concerne les constructions elles-mêmes, la Commission apprécie le projet retenu par le jury du concours d'architecture. L'association d'un architecte et d'un architecte-paysagiste assure une approche prenant en compte aussi bien les bâtiments que les aménagements extérieurs, ces derniers jouant un rôle primordial dans le bon fonctionnement du site. Le calendrier retenu est ambitieux et le fait que le crédit d'ouvrage soit présenté après la rentrée des offres, donc avec un budget au plus près de la réalité, est une bonne chose sur le plan financier. Le Conseil général doit toutefois se rendre compte qu'avec une demande de crédit si précise et qui sera déposée à quelques semaines seulement du début des travaux, il ne sera pas possible d'influencer le projet à réaliser. Nous devons faire confiance au Conseil communal ainsi qu'aux acteurs du terrain, qu'ils soient de l'Administration communale ou du corps enseignant, pour que les meilleures options soient retenues.

A ce titre, la Commission a émis quelques remarques particulières relatives, par exemple, aux bibliothèques, et en particulier à l'absence de bibliothèque germanophone. De même la Commission émet des réserves quant à l'aménagement de la cour par la mise en place de bosses ou de cloques telles que présenté sur les documents du concours. La Commission s'interroge également sur les grandes baies vitrées prévues dans les salles de classe et au confort des élèves et des enseignants durant les périodes chaudes.

Préavis: L'entrée en matière n'a pas été combattue et, au vote final, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tout d'abord les Présidents des deux commissions financière et de l'édilité pour le soutien apporté au Message. Quant aux différentes critiques, j'y reviendrai durant mon exposé qui sollicite votre soutien à ce crédit d'étude.

Quand une ville grandit, grandit également le besoin en infrastructures scolaires. Le nombre d'habitants est en augmentation; nous franchirons bientôt le seuil des 40'000 habitants, d'où le besoin de construire une nouvelle école. Cette fois-ci, après le CO de langue allemande (DOSF), l'école primaire de la Vignettaz. Quant à la clause du besoin, ma collègue, A. de Weck, Directrice des Ecoles, prendra la parole plus tard.

Actuellement, l'école primaire de la Vignettaz accueille plus de 640 élèves et les prévisions pour la rentrée 2018/2019 se montent - et c'est vrai - à environ 1'000 élèves. Depuis 2014, cinq classes ont dû être installées dans des pavillons provisoires pour pouvoir recevoir tous les enfants. Trois classes supplémentaires seront ajoutées sur les pavillons provisoires existants. Quand nous parlons de pavillons provisoires - et je vous invite à aller les visiter une fois -, il ne faut pas s'imaginer des containers sombres et peu adaptés au fonctionnement d'une école. Ce sont des espaces lumineux et accueillants; seules les marches des escaliers nous posent actuellement un problème en temps de neige et de gel, ce qui sera réglé tout prochainement.

La parcelle attribuée au complexe scolaire de la Vignettaz dispose d'une superficie totale de 13'542 m². La nouvelle école sera intégrée dans le complexe avec deux nouveaux bâtiments qui seront cons-

truits en deux étapes, comme cela a été relevé. Ce soir, le Conseil communal vous demande un crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz, première étape, pour un montant de 2'250'000 francs. La forte demande en infrastructures scolaires, ainsi que d'autres réalisations importantes telles que la requalification du quartier du Bourg ou la place de la Gare, exigent une planification financière rigoureuse et prudente.

C'est pour cette raison que le Conseil communal s'est efforcé de trouver une solution qui puisse générer un soutien financier sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Concrètement, le Conseil communal a lancé, dans la législature précédente, un appel aux investisseurs avec une description de l'ouvrage et des critères indiqués dans le programme du concours. Aucune offre ni candidature n'ont été faites. Conclusion de ce résultat après analyses: un bâtiment scolaire seul n'est pas rentable pour un investisseur, comme l'a déjà relevé le Président de la Commission financière. Dans le futur, le Conseil communal entend poursuivre cette piste de financement sous forme de PPP - un bâtiment tel qu'une école devrait être construit dans un complexe plus grand, conjointement par exemple avec, peut-être pas un centre commercial, mais des surfaces commerciales.

Avant de mettre l'agrandissement de l'école au concours, une étude de faisabilité a été faite. Elle servait à identifier la solution la plus pertinente pour répondre aux contraintes du site. Cette contrainte concerne tout particulièrement le nombre d'élèves. Avec la construction de la première étape, le nombre s'élèvera - comme je l'ai déjà dit - à environ 1'000 élèves, chiffre qui est comparable à d'autres sites scolaires. La deuxième étape augmentera le nombre à environ 1'100 élèves. Du moment que le site scolaire est densifié, les espaces extérieurs deviennent très importants et doivent être traités avec une haute importance. Ce qui est le cas dans le projet retenu car la conclusion de cette nouvelle école est intégrée dans l'élaboration d'un nouveau PAD (Friglâne), qui prévoit la démolition des garages situés aux abords du parc Generali, pour ouvrir l'espace vers ce parc et son utilisation, à régler dans le cadre d'un contrat de droit administratif. Le PAD Friglâne, avec un projet de construction du même nom, visera à créer aux alentours de ces bâtiments le centre d'une nouvelle vie sociale.

Le programme de la construction, première étape, prévoit de construire deux filières, à savoir deux classes enfantines, douze classes primaires, quatre classes AC (activités créatrices) et six salles d'appui. Dès que nous construisons deux filières à la fois, une salle de sport devient nécessaire et nous devons la construire en même temps. Tout ceci pour un montant estimé à 25 millions de francs.

C'est sur cette base qu'un concours d'architecture en procédure ouverte a été décidé. Le crédit pour ce concours, à hauteur de 45'000 francs, a été voté dans le cadre du budget 2016. Le concours était un concours d'architecture à un degré, en procédure ouverte, conformément aux normes SIA 142. La procédure a été soumise aux marchés publics, conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, la loi cantonale, le règlement de la loi cantonale, et j'en passe. Un jury a été instauré dont la composition était conforme aux exigences des normes SIA. 28 projets ont été rendus et jugés selon les critères suivants:

- concept général et qualités urbanistiques et paysagères;
- traitement architectural et adéquation au thème;
- fonctionnalité et spatialité du projet;
- faisabilité par étapes;
- économie des moyens.

Cinq projets ont été retenus pour un deuxième tour. Ils ont fait l'objet d'un contrôle des surfaces, des mètres cubes et - très important - des coûts. Les projets comparés s'écartaient de -20% à + 22% par rapport à ces 25 millions de francs qui étaient le montant limite. Le projet retenu, projet appelé "360", s'est trouvé en première position du point de vue du jury par rapport à la qualité, mais aussi sous l'angle des coûts. Ce projet est le plus modeste que nous ayons pu voir et juger dans le cadre du jury. Il nécessite des travaux spéciaux par sa proximité avec le bâtiment voisin. Les lauréats sont les bureaux Dias-Cottet architectes Sàrl à Lausanne et Interval Paysage Sàrl à Chavannes-près-Renens.

Le jury recommande de préciser le projet paysager dans sa simplicité, d'inclure une protection solaire et d'atténuer le vitrage, de vérifier les questions réglementaires de protection contre l'incendie relatives aux voies de fuites, de préserver la place de jeux extérieure, recensée en valeur A, dans la cour du bâtiment C. Le projet retenu résout au mieux les espaces libres, avec plusieurs accès sur le site et avec plusieurs espaces offrant un potentiel pour des manifestations diversifiées et simultanées. Les matériaux sont simples (béton armé, MDF nature huilé pour l'intérieur, etc.). Le bâtiment sera chauffé par un chauffage à distance à partir de la route de la Gruyère et il respectera les exigences du standard Minergie-P. La toiture sera construite en béton avec une végétalisation. Les arbres abattus seront compensés sur le site même ou dans le parc Generali.

Le projet lauréat remplit bien évidemment le programme en salles de classe et salles annexes. Puisque deux filières se construisent en même temps, une salle de gymnastique s'avère indispensable. Le crédit d'étude financera, selon les règlements SIA, les prestations liées à l'ensemble de l'étude du projet (architecte, architecte-paysagiste, ingénieur civil, etc.), comme vous avez pu lire la liste de tous les intervenants dans la phase d'étude à la page 11. Ensemble, ils développeront l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation, les appels d'offres, les comparaisons des offres et les propositions d'adjudications, pour la première étape du projet.

Pour faire tout cela, le Conseil communal vous demande un crédit d'étude de 2'250'000 francs qui comprend les imputations salariales de l'architecte engagée à accompagner ce projet au sein de l'administration, avec un mandat de contrat de droit public, limité dans le temps.

Ich entschuldige mich hier bei den deutschsprachigen Generalrätinnen und Generalräten, die unter der Rubrik 570 das Wort "Lohnanpassungen" finden; stehen müsste dort eigentlich: Anteil des Lohnes der Architektin, die für dieses Projekt für eine zeitlich begrenzte Dauer aber mit einem öffentlich rechtlichen Vertrag, angestellt wurde.

L'investissement brut est estimé à 20 millions de francs, au lieu des 25 millions prévus initialement, qui, au stade actuel, prévoit un delta de +/-25%. Pour conclure, je vous rends attentifs au fait que cette construction est soumise à un calendrier extrêmement serré, la mise en service étant prévue pour la rentrée 2017/2018. J'informe le Président de la Commission de l'édilité qu'il ne restera pas beaucoup de temps pour affiner le projet de construction une fois qu'il sera posé sur la table. Par contre, une commission de bâtisse œuvrera dans le sens d'une maîtrise des coûts et assurera le bon déroulement de cette construction.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Il me revient la tâche de vous expliquer la clause du besoin, qui répond en fait à la question "Quels sont les besoins en locaux scolaires pour ce site?". Avant de parler de la clause du besoin, je tiens à préciser que l'ouverture des locaux doit se faire pour la rentrée 2019/2020 non pour celle de 2017/2018.

Avant d'évaluer les besoins, il est bon de répéter la constatation qui a été faite lors de la séance de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures par le responsable d'établissement, M. René Brülhart, qui a dit que toutes les classes étaient occupées et qu'il ne restait aucun local de libre. Pour évaluer les besoins futurs, le Service des finances, en collaboration avec les Services des écoles et d'urbanisme et architecture, a créé un outil de planification pluriannuelle permettant de définir les besoins scolaires pour chaque site scolaire de la ville de Fribourg, pour les dix prochaines années selon les données actuelles. Je tiens à préciser que, lors de la séance du 16 novembre 2016, dont vous venez de recevoir l'information, seront présents non seulement Mme Wanders qui présentera son étude, mais aussi Mme Cudré-Mauroux, collaboratrice du Service des finances qui est l'auteure principale de cet outil de planification, ainsi que M. Pollet, Directeur du Réseau Santé de la Sarine, qui exposera la planification pour les personnes âgées. Il nous a effectivement paru nécessaire de démontrer qu'une croissance démographique a une influence non seulement sur les écoles mais aussi sur les structures pour les personnes âgées.

Le moyen de planification développé par les Services se base tout d'abord sur les naissances, selon les chiffres donnés par le Contrôle des habitants. Nous modifions quelque peu ces chiffres en maintenant 20% d'alémaniques, parce que nous savons que beaucoup de parents francophones inscrivent ultérieurement leurs enfants dans les filières alémaniques, ce qui représente à peu près un 20%.

Pour avoir une planification sur dix ans, il a fallu établir une moyenne pour estimer les futures naissances, c'est-à-dire pour les années futures pour lesquelles les enfants ne sont pas encore nés. Nous avons pris une moyenne arithmétique des cinq années précédentes sans la valeur minimum, puisqu'actuellement la courbe démographique montre une nette progression. Ce procédé permet de neutraliser une éventuelle évolution à la baisse artificielle et maintient une évolution stable des naissances selon la démographie naturelle.

Ensuite, nous prenons en compte une proportion d'élèves sur le nombre des nouveaux arrivants prévus selon les plans d'aménagement de détail (PAD) planifiés dans les différents quartiers. Nous prenons comme pourcentage 7,35% d'élèves par rapport aux nouveaux habitants, puisque c'est le pourcentage actuel dans notre population.

Nous avons aussi pris en compte la mise aux normes nécessaire, car imposée par la loi, des salles de classe lors de nouvelles constructions. Les salles de classes et les locaux disponibles dans les bâtiments scolaires sont analysés au cas par cas: il a été vérifié si ces derniers répondent aux normes actuelles, ainsi qu'aux besoins pédagogiques. Lors de nouvelles constructions, il s'agit alors de considérer également l'éventuelle réaffectation des anciennes salles et d'introduire uniquement le nombre net de nouvelles classes.

Un autre élément à prendre en compte est celui des classes "hors pot commun"; ce sont des classes supplémentaires à la charge de l'Etat et de la Ville, au sens de l'article 27 de la loi scolaire. En effet, certains établissements, pour des raisons d'organisation et de répartition des élèves dans les classes, de classes à double degré ou à difficultés particulières, nécessitent l'introduction de classes dites "hors pot commun". Elles sont actuellement au nombre de huit et demie, soit cinq à la charge de la Ville de Fribourg et trois et demie à la charge de l'Etat.

Aujourd'hui, en plus, il faut savoir que chaque élève en intégration compte pour trois élèves. Dès 2017, les élèves suivis par le SESAM (Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide)

compteront aussi pour trois, ce qui pourrait augmenter de manière significative le nombre d'élèves à prendre en compte dans les projections futures.

En conclusion, en considérant uniquement les enfants nés et les naissances à venir parmi la population résidente dans le quartier Beaumont-Vignettaz, ainsi que les classes "hors pot commun" et sans la construction de trois pavillons provisoires dans l'intervalle, il manquera quatre classes à la rentrée 2019/2020, neuf classes à la rentrée 2022/2023 et treize classes en 2026/2027 sur ce site.

En ce qui concerne les plans d'aménagement de détail (PAD), sur la base d'hypothèses de planification, à confirmer lorsque les constructions seront effectives, les PAD en force ou en cours d'approbation dans les quartiers de Beaumont-Vignettaz et de Pérolles auront pour effet un accroissement de la population qui a été pris en compte dans les projections. Avec les PAD Richemond, Africatum, Friglâne et Beaumont Sud, l'école de la Vignettaz devra accueillir dès 2019 entre 50 et 80 élèves en plus. Pour répondre à cette augmentation, trois à quatre salles de classe supplémentaires sont nécessaires. Les PAD Arsenaux, Condensateurs, Gachoud, parc de la Fonderie et Pilettes vont quant à eux engendrer environ 140 écoliers supplémentaires dès 2019. L'école primaire du Botzet ne pouvant accueillir tous ces écoliers sur son site, ceux-ci devront intégrer l'école de la Vignettaz dès la rentrée 2019/2020. Par conséquent, en tenant compte des PAD Beaumont-Vignettaz, il faudra donc, en 2019, trois classes en plus, soit au total sept classes. Si les enfants du PAD de Pérolles viennent à la Vignettaz, il faudra au total 14 classes supplémentaires (v. tableau explicatif résumant l'évolution en page 5 du Message).

Nombre d'élèves

Actuellement, comme l'a expliqué Mme A. Burgener Woeffray, le site scolaire regroupe 529 élèves francophones et 150 élèves alémaniques, soit 679 élèves. Deux filières comptent environ 300 élèves. Selon nos projections, cela devrait arriver en 2021.

Deuxième étape

Le moment du déclenchement d'une deuxième étape pour une filière supplémentaire et une salle polyvalente devra être évalué en fonction de la nouvelle répartition de l'arrondissement scolaire de Pérolles.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Schenker Claude (DC/vl). Quelques mètres carrés de terre battue ou de boue, plantés d'une dizaine d'arbres chétifs, parsemés de petites pierres peintes par une précédente génération, d'une passerelle de bois usée et d'un grillage sur le mur; vous aurez peut-être reconnu le seul espace de jeu non goudronné de l'école primaire de la Vignettaz, guère digne aujourd'hui déjà d'une cour de récréation. Nous pouvons oublier le bâtiment C de 1977, dont on apprend qu'il est protégé par recensement de catégorie A, tout comme seraient protégés les aménagements de sa place de jeux, alors que tous y voient un mini terrain vague; c'est du n'importe quoi, mais passons!

Car voici qu'on nous soumet un beau projet dont les qualités architecturales ne sont pas mises en doute. Toutefois - exigüité de la parcelle oblige - ce projet empiète sur la cour goudronnée et il supprime en outre la totalité du seul coin de jeu ou de presque verdure. On nous annonce, qu'au sud, une poignée de garages et un jardin privé deviendraient un petit parc public, mais sans aucune pro-

messe d'accès, surtout pas pour les récréations des enfants. Un tel espace public ne s'y prête d'ailleurs pas. Durant les deux ans de la construction (2017-2018), les écoliers de la Vignettaz auront constamment du bruit et seront privés de cour de récréation; puis, dès 2019, une place bien plus petite, bien trop petite.

- 1) Pour combien d'enfants? Le Message ne donnait pas de nombres totaux, c'était là une première grosse lacune de ce Message, heureusement comblée ce soir. J'ai consulté, personnellement, le responsable de l'établissement, non pas par oral, mais par l'intermédiaire de la brochure de présentation de l'école, où il affirme qu'à la rentrée 2016/2017, 710 élèves - vous avez donné des chiffres un tout petit peu inférieurs mais peu importe - fréquentent l'école de la Vignettaz. Il ajoute lui-même qu'il y en aura environ 800 en 2019 mais que ce nombre n'inclut pas les développements attendus que vous avez mentionnés (PAD Beaumont, route de la Glâne, parcelle de Swisscom). J'avais fait ensuite moi-même le calcul que l'on vient de me confirmer aussi ce soir. Si l'on compte les trois pavillons qui seront ajoutés d'ici à la rentrée 2017 sur les cinq existants - là aussi c'était le responsable d'établissement qui me l'avait confirmé, faute de mieux dans le Message - et si l'on compte les 16 classes du présent projet, 19 classes supplémentaires à la Vignettaz, soit environ 400 enfants de plus, qui, si on les ajoutait aux 710 écoliers actuels, donneraient effectivement plus de 1'100 enfants. J'espérais exagérer un peu, mais on vient de me confirmer ce soir que ces chiffres sont exacts.
- 2) Mmes et MM. les Conseillers communaux, est-ce bien sérieux? Plus de 2'000 genoux potentiellement ensanglantés sur le goudron de la cour de la Vignettaz, cour devenue bien plus menue, puisque engloutie au sud par le nouveau bâtiment, déjà mangée à l'est par huit pavillons ou alors plus tard privée de son terrain de basket à l'ouest pour la deuxième étape. D'autres villes gèrent cela différemment en limitant les écoles ou les sites scolaires primaires à, si possible, 150 ou 300 [enfants]. Par exemple
 - Sion, 33'000 habitants, 16 sites scolaires primaires;
 - Delémont, 12'000 habitants, 1'030 élèves - c'est pour cela que j'ai pris la comparaison -, 10 sites scolaires primaires.

Il en va aussi de l'attrait d'une ville pour les familles et les entreprises. Cherchez l'erreur à Fribourg, le tiers de la ville et ses 1'100 bambins se retrouveraient coincés sur un seul site, presque dépourvu de place de jeux.

Imaginez ces récréations. Une promiscuité et un bruit qui avoisineraient Paléo le soir; même avec des récréations échelonnées - perturbant par ailleurs les leçons du reste de l'école - les pauses resteraient fourmilières, organisation et discipline en moins, bien sûr. Imaginez ces sorties d'école où je cherche mon bambin de quatre ou cinq ans comme on cherche une aiguille dans une botte de foin; et l'image est à peine exagérée. Je ne plaisante pas parce que le problème est sérieux.

Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas exigé une plus saine densification, préservant les espaces vitaux pour des enfants de cet âge? Pas de réflexions, ni avec ni au-delà de la place multisport de Beaumont. Pas de réflexions sur les cheminements, les rues adjacentes, le stationnement, l'intégration au quartier, dont la cour de la Vignettaz est le cœur. Et c'est en fait là le deuxième gros défaut que j'ai trouvé à ce Message: alors qu'on veut caser plus de 1'000 enfants, il n'y a pas de concept, juste le largage d'un, puis de deux nouveaux immenses bâtiments sur les espaces de jeu d'une école déjà gigantesque aujourd'hui. On en vient à suggérer et à espérer que la Ville en profitera pour faire quelques retouches à son PAL, avant

la mise à l'enquête définitive concernant ces écoles primaires. Y a-t-il eu, d'ailleurs, prise de langue préalable avec le Canton pour un tel nombre d'enfants sur un même site? Si la Commune est certes responsable des bâtiments, les subventions cantonales et les salaires de responsables d'établissement seront-ils octroyés sans que le Canton ait son mot à dire, notamment sur une telle concentration, alors que l'on sait que même pour des CO, on vise plutôt les 500 à 600 élèves?

- 3) Voici le troisième défaut de ce Message - peut-être le plus important: le manque de réflexion pour l'implantation des bâtiments scolaires aux alentours et même dans une bonne partie de la ville. D'une part, on vient de construire au prix fort - mais trop petit - au Schoenberg et à Pérolles. D'autre part, on veut construire bientôt à la Neuveville, toujours au prix fort, mais pour des besoins dont on ne sait pas finalement s'ils seront avérés.

Je vais ouvrir une parenthèse pour vous rassurer: notre groupe ne va pas refuser ce crédit, il le votera; il est conscient des besoins et d'une certaine urgence mais ce n'est pas sans exiger, avant qu'il ne vote un crédit de construction, que le Conseil communal ne fonce pas tête baissée dans cet unique projet, non sans exiger non plus que le Conseil communal ne livre une réflexion poussée et des alternatives essentiellement sur l'implantation des sites scolaires en ville. Je ferme la parenthèse.

Notre groupe constate donc qu'il manque sérieusement une réflexion sur les lieux des nouvelles filières nécessaires. On se demande bien ce qu'a pu être cette étude élargie sur l'ensemble de la ville dont le Conseil communal se fait fort en page 3 du Message. Il nous semble plutôt qu'on veut maintenant caser, dans l'urgence, sur un seul site déjà exigu pour tant de monde, les deux ou trois nouvelles filières nécessaires, et tout cela au prix le plus fort à nouveau, puisqu'il est question de 25 millions de francs pour la première étape, puis de 12 millions de francs pour la seconde, atteignant 37 millions de francs, comme le prévoit le Plan financier.

Nous devrions traiter, probablement demain soir, du postulat n° 3 que j'ai déposé au mois de mai avec 40 cosignataires issus de tous les groupes de notre Conseil et qui, dans le but aussi de décharger le site de la Vignettaz des écoliers notamment des secteurs de Beauregard, Jean-Gambach et du Guintzet, demande d'étudier la création d'une filière ou plus entre les avenues Beauregard et Louis-Weck-Reynold. Et il y a très fort à parier que la création d'une ou de deux filières à cet endroit serait envisageable pour des montants considérablement plus modestes que les présents projets à la Vignettaz. Notre postulat cite le bâtiment de l'Ecole libre publique, à l'angle de l'avenue Jean-Gambach, de la rue des Ecoles et de l'avenue de l'Europe. Ce bâtiment est libre d'écoliers dès cette rentrée 2016/2017. Il est actuellement loué à l'Etat. Le postulat demande, sinon, ce qu'il en est du site de Jolimont et de son petit parking. J'étais moi-même à l'école, il y a 38 ans, dans un pavillon posé sur ce parking. Le postulat questionne sur de nombreux autres immeubles sous-occupés dans ce quartier, tels que le Salesianum ou encore les bâtiments ou terrain de la Paroisse Saint-Pierre et des Sœurs de Saint-Pierre-Canisius, idéalement situés entre la Gare, l'avenue Beauregard et le chemin de Jolimont.

On nous répond déjà que les besoins devraient se développer plus vers la Fonderie que vers Beauregard. C'est à voir, bien sûr, et si tel est vraiment le cas, il faut étudier la construction d'une école à la Fonderie, mais il ne faut pas oublier non plus que le quartier des Grand-Places, de la Gare, des Pilettes - cela a été dit, le secteur des Arsenaux, est lui aussi très prometteur et

qu'il est, dans sa grande partie, plus proche de Beauregard encore que de la Vignettaz. Enfin, quoi qu'il en soit, une école vers Jolimont libérerait la Vignettaz des enfants de Bertigny, Jean-Gambach, Guintzet, Beauregard, avec les alentours immédiats, Monséjour, Richemond, Gare, Pilettes - je viens de le dire - par exemple, selon l'emplacement retenu. Il y en aurait certainement pour deux filières, au moins, aujourd'hui comme demain. Je reviendrai à ce postulat lors de la transmission mais il me paraissait indispensable de l'évoquer dès maintenant. Alors, étudions vraiment avant de dépenser 37 millions pour concentrer plus de 1'000 enfants sur un site qui n'en peut décemment contenir autant!

- 4) En lien avec ce problème d'implantation - et c'est le quatrième gros défaut du présent Message auquel je dois m'arrêter également - il n'y a pas de réflexion non plus du point de vue des enfants, de leur bien-être à l'école et surtout de leur santé et de leur sécurité. Comment assurer cette sécurité pour 1'100 enfants sur un même site? 1'100 enfants à la Vignettaz se sont notamment plusieurs centaines d'enfants de quatre à douze ans, je le rappelle, qui vont devoir traverser quatre fois par jour en de nombreux endroits les artères de Beauregard/route de Villars d'une part et de l'avenue du Midi/route de la Glâne, d'autre part. Comment la Ville va-t-elle assurer la sécurité des enfants sur ces artères où les modérations de trafic et autres limitations ne sont guère possibles du fait de la qualification des routes selon le PAL? Il n'y a même plus de patrouilleurs!

Je terminerai en pensant encore aux enfants, d'autres grands absents de ce Message, et je cite pour cela de nouveau le responsable d'établissement de la Vignettaz qui conclut son mot de présentation de la brochure d'école en disant ceci: "*...ce grand nombre d'élèves que nous allons accueillir sur le site pourrait provoquer une augmentation des problèmes comportementaux. Ces derniers sont inévitables...*"

Mmes et MM. les Conseillers communaux, ne lui en voulez pas, et je voudrais tant moi aussi qu'il exagère. Je suis cependant sûr du contraire. De tels problèmes sont programmés, ils seraient nombreux. Même si, par impossible, un seul de ces 1'000 enfants développait de tels problèmes comportementaux, il vaudrait la peine de tout faire pour les éviter.

Je ne me prénomme pas Marc, ni bien sûr Antoinette ou Andrea, mais si j'étais à leur place, c'est dès demain - si, si, ce n'est pas une image, je parle bien de demain 20 septembre 2016 - demain donc et avant même de dépenser le premier franc de ces 2'250'000 francs que je prendrais des contacts pour d'autres implantations. Que ce soit avec le propriétaire de l'Ecole libre publique, en vue des toutes prochaines rentrées, ou que ce soit avec les communautés religieuses, paroisses, Canton ou autres propriétaires, en vue de 2019 déjà, ou à tout le moins pour éviter que la deuxième étape ne soit envisagée qu'à la Vignettaz.

Je ne crois pas que les préoccupations de notre groupe, qui sont aussi celles du quartier, des enseignants et des parents d'ailleurs, soient si farfelues. Ce soir, vous aurez votre crédit d'étude; notre groupe le votera et c'est presque un blanc-seing mais nous plaçons beaucoup d'espoir et de confiance en la nouvelle équipe du Conseil communal. Notre groupe ne va même pas proposer d'amender l'arrêté pour y mettre quelques conditions mais, exactement en même temps que ce crédit, vous aurez aussi la responsabilité de tout tenter pour faire mieux. (Applaudissements)

Rapport du groupe socialiste

Zurich Simon (PS). Le groupe socialiste soutient la transmission du Message et est conscient du besoin d'agrandir l'école de la Vignettaz. Il désire que les élèves ainsi que les enseignants aient à leur disposition un lieu agréable et propice à leur développement. À cette fin, le groupe socialiste appelle le Conseil communal à prêter une attention particulière aux éléments suivants lors de la réalisation de cette étude:

- Le nouveau projet réduit drastiquement la place à disposition des élèves durant la récréation, tout en augmentant significativement leur nombre. À notre sens, il est primordial qu'une réflexion soit menée pour que les élèves profitent au mieux des espaces à disposition, notamment grâce à des espaces verts, pour égayer la grisaille du site, et à des jeux innovants et agréables, qui encouragent le mouvement dans la cour.
- La sécurité de l'accès à l'école doit être assurée, aussi bien pendant les travaux qu'une fois que ceux-ci seront terminés.
- Dans ce cadre-là et compte tenu du nombre important d'élèves et d'enseignants qui emprunteront chaque jour les routes étroites du quartier, il est nécessaire de réfléchir aux moyens alternatifs au transport individuel motorisé à proposer aux familles, notamment pour les enfants qui viendront depuis Pérolles.
- En ce qui concerne le jury, le groupe socialiste souhaite que l'on réfléchisse aux possibles collaborations entre architectes et pédagogues, de manière à construire des espaces au plus près des besoins des élèves et des enseignants.
- Compte tenu du fait qu'aucune bibliothèque n'est prévue dans cette école qui deviendra la plus grande de la ville, le groupe socialiste souhaite qu'une réflexion quant à la collaboration avec la bibliothèque scolaire soit menée et qu'une attention particulière soit prêtée à la bibliothèque de langue allemande.
- Le groupe socialiste s'interroge, en outre, sur les possibilités de mélanger les classes romandes et alémaniques dans les bâtiments. Nous regrettons en particulier que les classes alémaniques soient cantonnées au bâtiment B, dont le caractère vétuste est déplorable.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe PLR a étudié le Message n° 6 avec intérêt et fait part des remarques suivantes:

Tout d'abord, nous souhaitons féliciter l'étroite collaboration entre le Service des finances et les Services des écoles et d'urbanisme et architecture dans le développement de l'outil de planification pluriannuelle qui permet des projections sur dix ans et une identification quantifiable et précise des besoins en matière d'infrastructures scolaires. Nous en saurons plus en novembre prochain. Sans vouloir revenir sur la clause du besoin concernant l'agrandissement du site et l'implantation des bâtiments sur ce même site, je corrobore en grande partie les propos de mon prédécesseur et les propos critiques du Conseiller général M. C. Schenker, sans pour autant partager peut-être autant ses

propos en profondeur. Je pense que ces quatre critiques étaient pertinentes et que la réflexion doit être menée au sein du Conseil communal suivant ces quatre critiques.

Concernant le financement du projet, le groupe PLR souhaite insister auprès du Conseil communal pour que celui-ci s'engage par ce crédit d'étude à établir et soumettre un crédit d'investissement correspondant aux coûts estimés, dans le présent Message, à environ 20 millions de francs. Nous comptons sur son engagement pour disposer au mieux de sa marge de négociation afin que l'investissement global n'atteigne pas le plafond fixé initialement à 25 millions de francs.

Le groupe PLR, dans son intégralité, soutiendra le crédit d'étude tel que proposé aujourd'hui par le Conseil communal.

Rapport du groupe des Verts

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n° 6 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école de la Vignettaz.

Notre groupe souligne l'importance de ce projet pour le site scolaire de la Vignettaz et salue l'anticipation et la stratégie de construire en deux étapes. Cela permet de corriger le tir si le tassement de l'augmentation démographique se confirme. Le groupe tient à mettre en évidence l'importance des espaces extérieurs pour un site scolaire. Pour cette raison, nous insistons sur le fait que l'aménagement extérieur soit pris sérieusement en compte avec d'éventuelles améliorations par rapport au projet proposé. Le groupe souhaite que la production d'énergie renouvelable soit intégrée dans le cahier des charges pour les appels d'offres et, à ce propos, nous rappelons l'importance de la création d'un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables.

Le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière et dira oui au Message n° 6.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Papaux David (UDC). Le groupe UDC, à l'unanimité, soutient le projet scolaire de la Vignettaz. Il émet toutefois un bémol quant à ce projet.

L'école de la Vignettaz est située au cœur d'un quartier résidentiel fortement peuplé. Les places et terrains de jeu y sont fortement fréquentés. Avec cet agrandissement, cette structure scolaire accueillera un nombre important d'élèves supplémentaires. Agrandir l'école est certes une priorité mais il aurait été judicieux d'essayer de construire cette structure sur des terrains libres avoisinants, évitant ainsi d'empiéter sur la zone de rencontre et de jeu au cœur du quartier de Beaumont-Vignettaz. Plus d'écoliers pour moins d'espace récréatif ne semble pas être une équation idéale.

Pour la réalisation de ce projet, nous espérons vivement que l'accent sera mis sur la coopération avec les entreprises de la ville ainsi que celles de la région. Cela peut être atteint en mettant des pondérations très élevées en matière de bilan carbone lors de la mise au concours des appels d'offres. Il faut éviter que des entreprises fassent des centaines de kilomètres juste pour arriver sur le chantier.

Il serait aussi opportun de penser aux énergies renouvelables, notamment en posant des panneaux solaires sur le toit de cette nouvelle construction. Rappelons que Vignettaz signifie "petite vigne" et où trouve-t-on les meilleurs emplacements d'ensoleillement si ce n'est dans les vignobles! L'UDC a, à

de nombreuses reprises, demandé cela; nous espérons que cette fois, nous serons écoutés, entendus et suivis.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Face au Message pour le crédit d'étude de la construction de l'école de la Vignettaz, le CG-PCS souhaite relever quelques points:

Le premier concerne l'importance de disposer d'un outil d'évaluation fiable de l'évolution des effectifs scolaires, non seulement à court terme mais aussi à moyen et plus long termes. Sans cet élément, toute base de planification devient difficile, pour ne pas dire aléatoire. Le CG-PCS salue donc l'effort des différents Services et Directions de la Commune pour se doter de critères d'analyse plus élaborés et plus complets. Etant donné les importants investissements à prévoir dans le domaine scolaire au cours des prochaines années et décennies, cet outil pertinent est nécessaire. La clause du besoin pour la Vignettaz est ainsi plus solidement étayée.

Dans l'ensemble, le projet nous semble répondre aux besoins. Nous relevons notamment la qualité de l'implantation choisie, en particulier avec le développement du parc paysager sur la parcelle de Generali et nous nous réjouissons qu'un accord ait pu être trouvé avec le propriétaire pour son aménagement. La qualité architecturale du projet lauréat du concours nous a également convaincus par une utilisation judicieuse de l'espace, notamment quant aux circulations - on parlait tout à l'heure du nombre d'enfants élevé - qui sont elles aussi bien calculées dans ce sens-là. Quant au coût de l'étude, il correspond aux normes en la matière.

Il nous reste cependant quelques questions: la première vient d'être évoquée. Le projet, tel qu'il nous est présenté, ne prévoit pas d'étude pour la pose éventuelle de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques). Il nous semble que s'agissant d'un bâtiment neuf, a priori bien exposé comme cela vient d'être dit aussi, l'élément d'énergie solaire devrait être intégré, ce d'autant plus que la Ville est estampillée du label "Cité de l'énergie". Une deuxième question plus technique peut-être: l'évolution pédagogique fait que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (de leur petit nom, les TIC) sont de plus en plus présentes dans les écoles. La mise en place des TIC exige aussi des éléments d'infrastructure (électricité, câblage, sécurité, etc.). Or, ces éléments n'apparaissent pas explicitement dans le crédit d'étude. Dans quel poste sont-ils intégrés? Enfin, la troisième question concerne non pas le projet mais les bâtiments A et B de l'école de la Vignettaz, qui ont été construits il y a plus d'une cinquantaine d'années, et qui accusent leur âge aujourd'hui. Une rénovation en profondeur sera certainement nécessaire à plus ou moins brève échéance. Quelles sont les prévisions du Conseil communal sur cette question? De même, que va-t-il advenir à terme des pavillons installés il y a quelques années?

Avec ces remarques et questions, le CG-PCS approuvera le crédit d'étude tel qu'il nous est présenté.

Rugo Claudio (--). Je vous fais remarquer qu'il est 20.58 heures et qu'une pause serait bienvenue.

Le Président. Nous allons finir la discussion d'entrée en matière.

Rugo Claudio (--). Ayant pris connaissance du Message et suivi la séance de remise des prix du concours architectural, le Parti des artistes (PA) loue la manière efficace avec laquelle le Conseil communal a présenté le projet à ce stade. Le PA est satisfait par la qualité du projet retenu.

L'aile dissidente du PLR a toutefois mis en évidence la recommandation de la DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport) qui nous précise qu'il n'est point judicieux de procéder à une trop grande concentration d'élèves sur un même site, résultant d'une superposition de filières, ici au nombre de deux supplémentaires. Il faut noter que les espaces "cour d'école" et "place de jeux" des élèves sont régulièrement grignotés (cf. école de la Neuveville). Le PA aimerait, pour les prochains projets, une moindre concentration et qu'il soit aussi tenu compte d'une charte de durabilité et ainsi que, à futur, de l'intégration des générations, par exemple troisième âge ou appartements protégés mélangés à des structures scolaires.

D'autre part, le Conseil communal "en demande beaucoup" à ses Chefs de service et ce cumul de tâches peut engendrer des surprises; à force de tirer sur la corde, celle-ci peut rompre! "Tout tenter pour faire mieux" nous a dit M. C. Schenker. Pour rester proactif dans ce projet, le PA propose d'inclure plus d'acteurs avec des points de vue multiples dans le processus décisionnel.

Si j'ai bien compris, il y a une salle de sport qui peut être aussi employée pour des activités plurielles, voire culturelles. Il est toujours pratique de bénéficier d'une scène (fixe ou mobile). Je me permets de vous suggérer d'y inclure les vues d'un artiste habitué à l'environnement "son et lumière" et d'un représentant des professeurs de sport pour les équipements techniques.

Pour ce qui est des finances, le PA rappelle la maxime suivante: "*Lorsqu'on aime, on ne compte pas*" et on les aime nos "bouts de chou".

Donc, afin de rester bref et concluant, le PA appuiera sur le bouton vert.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich habe mir überlegt ob der Zeitpunkt für diese Bemerkung zu machen jetzt richtig ist und bin davon überzeugt, dass es der richtige Zeitpunkt ist. Ich will nicht den Studienkredit in Frage stellen, mais permettez-moi de faire une remarque plutôt critique concernant le projet lauréat de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Selon les plans, nous constatons que l'accessibilité du bâtiment à des personnes avec un handicap n'est pas assurée. La réponse de placer les personnes avec un handicap au rez-de-chaussée ne convainc pas du tout. Nous vivons dans l'idée de l'école pour tous, c'est-à-dire de l'intégration d'enfants avec un handicap dans une école régulière. Mais l'intégration d'enseignants qui sont concernées par un handicap doit aussi être respectée. Je constate que le projet "360°" ne correspond pas aux exigences légales selon l'article 129 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Je vous demande donc d'équiper ce nouveau bâtiment public avec un ascenseur qui permettrait son accès à des personnes avec un handicap, à tous les étages.

Reber Jung Elisabeth (PS). Le projet de la nouvelle école n'est pas mis en question. Cependant, il est dommage que l'espace commun du quartier qui entoure l'école soit fortement réduit. Ce quartier va encore se densifier et la grande qualité de cette école est justement d'être au centre d'un quartier d'habitation. L'espace pour le jeu et la rencontre sont un vrai besoin. Un site à forte densité a besoin d'espaces libres et de biodiversité. Aucune qualité ne découle d'une densification purement quantitative.

La Ville est en train de réviser son PAL, pourquoi ne pas chercher à intégrer la propriété des Sœurs de Saint-Pierre, de manière à développer un site scolaire qui traverse la route et qui deviendrait un site

de référence pour le quartier. Il faut également étendre la réflexion sur le caractère des rues et la gestion du stationnement sur le domaine public.

Bourgarel Gilles (Verts). Encore une fois, nous sommes confrontés à un problème d'extension de site scolaire. Encore une fois, nous constatons que les terrains sont exigus. Cela a été le cas au Schoenberg, pour les deux sites scolaires, et c'est le cas dans le quartier du Bourg. L'implantation de nouveaux bâtiments à l'école de la Neuveville a dû être reportée parce que nous nous trouvons dans un site de grande importance patrimoniale et également très dense - où se produisent d'autres activités - et je pourrais allonger la liste...

Nous avons donc un problème global. Nous l'avons dit il n'y a pas très longtemps dans cette enceinte qu'il n'était pas le rôle de la Commune d'avoir une politique foncière. Je crois que tous ces exemples montrent exactement le contraire; il faut changer les paradigmes de réflexion, il faut commencer à songer à se doter d'outils en vue de la maîtrise du territoire communal, si on ne veut pas être confronté encore une fois à d'importantes concentrations scolaires, avec tous les problèmes qui ont déjà été cités ce soir. On ne va faire que les multiplier. Il est vrai que, dans le quartier du Bourg, avec la proximité du Centre professionnel, de l'école primaire qui peine à s'étendre, du Collège Saint-Michel, on atteint déjà des degrés de saturation très importants.

Aussi, une sérieuse réflexion doit-elle être menée sur l'ensemble de la législature, tout comme l'établissement rapide d'un inventaire de tous les terrains potentiels qui pourraient offrir des possibilités d'extension pour les besoins de la collectivité, qu'ils soient scolaires ou autres. Là, je demande que le Conseil communal in corpore réfléchisse à, précisément, cette politique foncière... tout en acceptant bien sûr le Message.

Rugo Claudio (--). Je souhaite répondre à M. S. Zurich. J'ai enseigné de 1986 à 2015 à l'école de la Vignettaz et, déjà depuis une dizaine d'années, il y a une bibliothèque. Elle se trouve au troisième étage en dessus de la salle polyvalente.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tous les intervenants de tous les groupes qui, sur le fond, ne mettent pas en question le projet de la construction.

Vous avez soulevé plusieurs points, tels que notamment:

- celui du nombre d'enfants sur le même site;
- celui de la sécurité sur le chemin de l'école;
- celui demandant si le Canton a été consulté par rapport au nombre d'enfants sur ce site;
- celui des TIC, relevé par M. M. Page;
- celui de la bibliothèque.

Toutes ces questions seront répondues par Mme A. de Weck.

Nous sollicitons un crédit d'étude pour la construction alors que vos inquiétudes concernent, en résumé, la densification.

Je vous donne la réponse suivante: dans le cadre du futur PAL, nous prévoyons, aux alentours de l'école, une zone de centralité urbaine dans laquelle s'implantera - comme je l'ai déjà évoqué - le projet Friglâne. Il a été convenu avec la Commune que ce projet Friglâne, développé par des privés,

soit coordonné avec la Ville; ces démarches ont abouti à un Masterplan paysager incluant l'école de la Vignettaz et sa cour, le jardin de l'immeuble Generali, la cour Friglâne et l'aménagement de la route de Beaumont. Les plans se trouvent dans votre dossier. Concrètement, qu'est-ce qui a été convenu? Il a été convenu qu'il y aurait suffisamment de surfaces extérieures dans les alentours de l'école, que la place de jeux reste, que les garages situés dans le futur parc Generali soient démolis et que les places de parc supprimées en surface soient relocalisées dans le parking souterrain réalisé dans le cadre du projet Friglâne. Ce parking sera, par ailleurs, accessible par la route de la Gruyère. Au vu du projet Friglâne, le projet d'agrandissement de l'école génère une amélioration des espaces extérieurs. Le parc Generali restera en mains privées mais l'usage du parc sera réglé dans le cadre d'un contrat de droit administratif. Je n'ai pas réussi à vous convaincre tout à l'heure en vous disant que le terrain lui-même de l'école aura l'avantage, par rapport à d'autres projets qui ont été soumis, d'avoir plusieurs chemins d'accès à l'école. Les 1'000 enfants ne rentreront pas tous par la même voie dans l'école. Il y aura plusieurs possibilités d'entrer sur le site et de le quitter. Alors que la grande cour va disparaître, d'autres espaces, certes plus petits, - je l'admets - vont être créés. Devant l'école enfantine, vous l'avez vu sur les plans, il y a un espace de loisirs et de détente pour les petits. Vous devez reconnaître que ce projet concernant l'agrandissement du site scolaire est associé à un autre projet plus grand (Friglâne), ce qui a permis d'envisager un aménagement un peu plus grand qui dépasse les frontières du périmètre à disposition pour l'agrandissement de cette école. Nous aurions pu réfléchir à acheter un bout de terrain avoisinant pour créer une nouvelle école, mais est-ce que cela vous aurait plu? Nous sommes dans une phase où nous sommes en train de densifier la ville, qui est en train de s'urbaniser. Malheureusement, cela a pour conséquence que nous devons aussi densifier des sites scolaires.

Concernant les autres questions évoquées, M. C. Bettin, je partage votre souci et nous sommes conscients que ce montant de 25 millions de francs ne devra pas être dépassé. Le projet lauréat a été estimé par un bureau spécialisé à 20 millions de francs et nous pensons que nous arriverons à construire à plus ou moins 15% de ce montant. A la question de savoir si les pavillons futurs resteront sur le site, pour le moment je peux vous répondre par l'affirmative, mais tout dépendra de la nécessité de construire la deuxième étape. C'est pour cela que le Conseil communal a décidé de ne pas construire les deux étapes en même temps. Pour répondre à M. C. Rugo, effectivement la salle de sport sera aussi disponible à d'autres utilisateurs et un accès séparé est prévu.

Zur Frage von Frau E. Schneuwly-Aschwanden kann ich sagen dass, das Projekt selbstverständlich einen Lift vorsieht. Das muss sein und ist im Programm vorgesehen, ohne Lift wäre das Projekt gar nicht ausgeschrieben worden. Ich muss aber zugeben, dass sie dies aus der Botschaft nicht lesen können.

La question de la rénovation des bâtiments existants est un souci que nous partageons avec vous, le Plan financier ne nous permettant pas d'y procéder dans un espace rapproché, nous entreprendrons la rénovation dès que la situation financière le permettra. M. G. Bourgarel, le Conseil communal actuel va mener une politique foncière active. Je ne sais pas comment nous aurions pu y répondre dans le cadre de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz, mais sur le fond nous partageons votre avis.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Ma collègue a déjà porté des réponses à plusieurs remarques qui ont été faites. Je rajouterai effectivement qu'à cause de la croissance démographique et de la densification de la ville, il n'aurait pas été possible de trouver un autre site et de construire un bâtiment qui puisse s'ouvrir d'ici à 2019. Effectivement, c'est un défi d'avoir autant d'enfants sur un même site. Toutefois, ce projet comporte aussi des avantages puisque le site scolaire - comme l'a expliqué ma collègue - aura un accès direct au parc Generali, accès qui améliorera très certainement

la situation actuelle d'un site déconnecté du quartier à cause d'une rangée de garages. Construire ainsi sur un seul site permet aussi de réunir tous les locaux annexes nécessaires aux besoins des enfants et facilite l'organisation scolaire.

En ce qui concerne la cour d'école et la remarque qui a été faite de savoir si le Canton avait été consulté pour mettre autant d'enfants sur un tel site, je me permets de dire que M. Ch. Ducrot, chef de service adjoint à la DAEC, en charge des infrastructures scolaires, faisait partie du jury et n'a jamais émis un veto à la construction de nouveaux bâtiments sur ce site. Il n'y a pas de normes pour les cours d'écoles. La surface minimale que doit offrir une cour d'école d'après un nombre d'enfants n'a pas été fixée. La seule règle en vigueur est qu'il faut prévoir des préaux couverts, à savoir 0,5 m² par élève. Pour le site de la Vignettaz, cela représente, sur grosso modo 1'000 élèves, 500 m² de préaux couverts sur tout le site. Actuellement, les préaux couverts entre les bâtiments A et la salle de gymnastique font 400 m²; au sud du bâtiment B, 100 m² et le bâtiment C offre lui aussi 100 m². Au total, la surface couverte suffirait même pour 1'300 élèves. La remarque faite par M. C. Schenker concernant la filière à Louis-Weck-Reynold sera, bien entendu, détaillée très précisément lors de la réponse à son postulat. Cependant, une telle étude avait déjà été faite et avait mis en évidence qu'il y a peu d'enfants qui proviennent de ce quartier-là; ils viennent plutôt de la Vignettaz ou de la Fonderie. Ces besoins avaient déjà été estimés à l'époque et le Conseil communal avait estimé que ce n'était pas le bon endroit pour faire une telle filière. Nous referons une étude et nous réexaminerons la situation.

Concernant la sécurité des enfants sur le trajet, grâce à l'argent qui a été débloqué par le Conseil général (30'000 francs étaient prévus pour les patrouilleurs), une partie a été donnée pour le développement de Pedibus et une autre pour une étude qui a été confiée à l'ATE, justement pour faire un plan de mobilité pour la Vignettaz. Les premières séances auront lieu ce mois, cette semaine même. Nous comptons sur ce plan de mobilité pour diminuer les risques liés au parcours des enfants jusqu'à l'école. Pour la politique foncière active, Mme A. Burgener Woeffray a répondu en partie - mais sachez que c'est aussi un souci du Conseil communal et que vous pourrez le lire dans le programme de législature. Nous pensons effectivement qu'une ville qui veut avoir des moyens de développer une politique efficace doit avoir des terrains pour le faire.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 6.

Article premier

Parpan Mario (CG-PCS). J'avais préparé une prise de position pour le débat d'entrée en matière que j'ai laissé tomber parce que mon souci a déjà été relevé par d'autres collègues. Après la réponse de Mme A. Burgener Woeffray, j'interviens, encore une fois, sur la question de la rénovation des bâtiments existants. Il me semble qu'il n'est pas impossible de l'étudier en même temps que le nouveau bâtiment. En effet, depuis plusieurs années, différentes demandes ont été faites pour des rénovations et souvent la réponse était la même, c'est-à-dire "*nous verrons cela quand nous construirons la nouvelle école*". Aujourd'hui, j'entends que cette rénovation va être retardée encore de quelques années, jusqu'au moment où la Ville aura de nouveau les moyens de financer ces rénovations. Je trouve que c'est inadmissible et demande qu'on ajoute dans l'article premier, à la fin, "**et des rénovations nécessaires des bâtiments déjà existants.**"

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le crédit qui vous est soumis ne comprend effectivement pas la rénovation de ce bâtiment. Nous partageons le même souci que M. M. Parpan et avons dit que nous allions étudier cette question dans le cadre de la planification financière mais que cela ne pourra pas être fait pour après-demain. Je dois être franche et ouverte à ce sujet. Le Conseil communal n'a pas pu se pencher sur cet amendement. Aussi, en l'état actuel, je dois le refuser.

De Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je partage les soucis exposés par M. M. Parpan mais il faut bien vous rendre compte que, depuis 2001, la Ville a dépensé environ 80 millions de francs pour ses infrastructures scolaires et que, maintenant, avec ce crédit de 20 millions de francs, nous arrivons déjà à 100 millions de francs. Il y aura encore la Neuveville qui devra être faite et l'agrandissement des accueils extrascolaires. Tout ceci représente un effort très important de la part de la Ville. La deuxième phase sera effectivement de mettre aux normes – comme je l'ai dit – les bâtiments et de les rénover mais d'abord, nous devons faire face au plus urgent et je crois que le plus urgent c'est d'offrir des infrastructures pour que tous les enfants puissent trouver une place dans les classes. Après, nous pourrions nous occuper de la rénovation car il n'y a pas seulement ce site-là, il y a aussi les anciens bâtiments au Schoenberg et au Botzet. Quand nous commencerons, nous en aurons aussi pour plusieurs dizaines de millions de francs. Vous verrez que lors de la présentation de la planification financière, que nous vous soumettrons à la fin de l'année, il y a aussi d'autres projets. J'aimerais bien que l'on ne s'occupe que des écoles mais mes collègues ne sont pas toujours d'accord avec moi parce qu'il y a d'autres projets très intéressants et qui méritent aussi qu'on y consacre de l'argent et les impôts des contribuables. Faisons les choses les unes après les autres, passons d'abord à l'urgent et ensuite au moins urgent. J'espère bien M. Parpan qu'on ait pu commencer aussi cette nouvelle phase de rénovation des bâtiments, avant que je quitte le Conseil communal. Ajoutez la phrase que vous proposez n'aurait un sens que s'il y avait un montant - il faut en effet prévoir un montant – et nous toucherions à ce moment à la planification financière et à d'autres projets. Attendez cette planification. Nous vous assurons que nous prenons acte de votre demande d'ajouter dans les années prochaines aussi la rénovation des bâtiments scolaires existants.

Le Président. M. M. Parpan, maintenez-vous votre amendement?

Parpan Mario (CG-PCS). Oui.

Vote

Proposition d'amendement de M. M. Parpan (CG-PCS)

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 2'250'000 francs, pour l'étude du projet d'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz à Fribourg en vue de sa réalisation **et des rénovations nécessaires des bâtiments déjà existants.**

Opposée à l'amendement de M. Mario Parpan, la proposition du Conseil communal l'emporte par 56 voix contre 13 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du CC: 56 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Garghenti Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du CC (en faveur de l'amendement de M. Parpan): 13 Altermatt Bernhard (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Khmel Seewer Naima (PS), Loup Matthieu (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Thiémard Cécile (DC-vl)

S'est abstenu: 1 Pfister Vincent (CG-PCS)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 65 voix sans opposition et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 6, du 19 juillet 2016;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 2'250'000 francs pour l'étude du projet d'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz à Fribourg en vue de sa réalisation.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 19 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

La Secrétaire de Ville adjointe:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du CC: 65 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre l'arrêté du CC: 0

Se sont abstenus: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), von Gunten Thomas C. (UDC)

N'a pas voté: 1 Thiémard Cécile (DC-vl)

Pause

La séance est interrompue à 21.31 heures. Elle reprend à 21.49 heures.

Ont quitté la séance à la pause: Mme et MM. Pierre Marchioni (UDC), Christine Müller (PS) et Vincent Pfister (CG-PCS), portant le nombre de membres présents à 67.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 de MM. et Mmes Manon Delisle (PS), Christoph Allenspach (PS), Gilles Bourgarel (Verts), Jean-Noël Gex (PLR), Christophe Giller (UDC), Alexandre Grandjean (PS), Eva Heimgärtner (CG-PCS), Gisela Kilde (DC/vl), Jean-Frédéric Python (DC/vl) et Georges Rhally (DC/vl) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. La réponse du Conseil communal se base sur la vision d'une société à 2 000 watts et reconnaît qu'un plan communal des énergies est nécessaire. Ce plan communal doit s'intégrer dans le plan d'actions énergétiques demandé et développé sous le label "Cité de l'énergie". Ce plan d'actions a des objectifs quantitatifs pour le patrimoine et le territoire communal. Le Conseil communal entend renforcer ses efforts dans un proche avenir: 1) au niveau de l'organisation de la commune, comme l'article 27 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie l'exige, une commission consultative de l'énergie sera instituée. 2) au niveau des stratégies et de la planification et 3) au niveau des étapes concrètes. Pour réaliser ces objectifs, le Conseil communal prévoit donc un crédit d'investissement pluriannuel et l'engagement d'un délégué à l'énergie sous réserve des restrictions budgétaires, ainsi que la constitution d'une commission consultative de l'énergie.

cf. annexe.

Allenspach Christoph (PS). A mon avis, le rapport est tout à fait remarquable et même surprenant. A part l'assainissement de l'éclairage public qui s'est révélé être, après des années, un très grand succès, le Conseil communal a jusqu'à présent rarement annoncé des mesures énergétiques. Nous pouvons le dire, c'est la première fois qu'il y a des objectifs ambitieux, ce que nous pouvons saluer. Depuis 2011, le Conseil communal s'est contenté de montrer les 70% (du nombre de points maximum) de l'analyse menée par l'expert de la "Cité de l'énergie", c'est pourquoi je le remercie de nous donner les nouveaux chiffres de 2016 qui sont beaucoup plus bas (58,9%). Ces 70% de l'époque étaient peut-être la conséquence que l'expert de la "Cité de l'énergie" était en même temps le mandataire de la Ville de Fribourg engagé pour établir le plan de l'énergie. Aujourd'hui, le résultat (env. 60%) semble plus juste et plus proche de la réalité. Je suis sûr que ces nouveaux objectifs ambitieux et que ce plan, qui nous sera soumis par le Conseil communal, apporteront une très importante contribution à de réels progrès en vue de mener une vraie politique de l'énergie. Je remercie le Conseil communal pour son rapport.

Le postulat n° 158 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 de Mmes et MM. Jean-Noël Gex (PLR), Andrea Burgener Woeffray (PS), Eva Heimgärtner (CG-PCS), Hans Werhonig (UDC) et Gisela Kilde (DC/vl) lui demandant une étude pour l'aménagement de la Planche-Supérieure

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal a passé à la réglementation du stationnement payant dans toutes les zones de stationnement de la Neuveville. Il est dès lors légitime de demander que l'on étudie l'aménagement de la Planche-Supérieure. Le Conseil communal reconnaît également l'importance de mettre en valeur cette place unique. Son réaménagement fait également l'objet d'une mesure du projet d'agglomération de 2^e génération (PA2). Par contre, et on peut le regretter, le Conseil communal considère pour l'heure que d'autres investissements sont prioritaires.

cf. annexe.

Gex Jean-Noël (PLR). Je suis partiellement satisfait même si, effectivement, l'introduction de zones payantes à la Planche-Inférieure est de la compétence du Conseil communal. La question fondamentale des postulants était de demander une étude pour l'aménagement de ladite place. Après de nombreuses études, et je peux citer de mémoire le concours d'architecture des terrains de l'Usine à gaz qui comprenait une étude sur l'aménagement de la Planche-Supérieure, plus d'autres études, y compris de l'Architecte de Ville, M. Schaller. Il est légitime maintenant de demander au minimum de l'entretien et un peu d'aménagement sur cette place, qui est devenue aujourd'hui payante à deux francs de l'heure. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez dans le futur à cette place.

Le postulat n° 162 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires lui demandant une étude pour le doublement des effectifs (stagiaires) au Chantier écologique

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. La réponse écrite que vous avez reçue étaye suffisamment les arguments. Je me permettrai donc de rappeler brièvement que, depuis 2016, la mesure d'insertion, appelée MIS "Chantier écologique", a été transférée à la Fondation Saint-Louis. Cette fondation est une institution spécialisée dans l'insertion socioprofessionnelle pour les bénéficiaires de prestations d'assurance-invalidité. Après huit mois, un bilan peut déjà être tiré: la collaboration entre la Ville et cette fondation est excellente. Comme cela a été espéré dans la réponse, grâce au personnel nombreux et formé dans le domaine de la réinsertion, l'encadrement social des participants MIS s'est nettement amélioré, ce qui favorise les chances d'insertion de ces personnes. La palette des activités proposée par la Fondation est aussi plus large que celle du Chantier écologique, à savoir la cuisine, la livraison de repas à domicile, des travaux d'atelier et à la buanderie. Ce qui permet de proposer des tâches adaptées à certains bénéficiaires MIS connaissant des problèmes

de santé et de réadaptation dans certains types de tâches. Les Services de la Ville qui bénéficient du travail effectué par ces personnes sont très satisfaits de ce transfert. On constate une meilleure coordination entre le Service d'Aide sociale, les institutions bénéficiaires et les responsables de cette MIS. Quant au doublement des effectifs dans cette MIS, tel que demandé par les postulants, cela n'est pas la première priorité du Service de l'Aide sociale, celle-ci étant au service des besoins des personnes à insérer. Il faut surtout un large échantillonnage des MIS afin que les assistants sociaux puissent offrir celle qui soit la plus appropriée pour réinsérer la personne dans le marché du travail. Le Service utilise au maximum ces mesures d'insertion. Il lui arrive fréquemment de faire des demandes de dépassement de cette rubrique au budget.

cf. annexe.

Le Président. M. François Miche, est-vous satisfait de la réponse du Conseil communal?

Miche François (PS). Vous me posez une question, je suis bien marié, j'ai de la peine à vous répondre parce que, cette fois-ci, c'est rare, mais il faudrait que je réponde "c'est du n'importe quoi!". Jusqu'à présent, je n'étais pas fort quand il s'agissait de la cuisine, je n'ai jamais su faire de la ratatouille; cette fois-ci, que nous présente-t-on comme plat? Une excellente carabistouille. Moi, ce qui me dérange c'est que ça me touche parce que ça a touché d'autres personnes de mon entourage, et j'aimerais pour une fois m'en expliquer.

Lorsqu'il y a eu ce souhait par rapport à cette intervention, c'est qu'il y a quelque chose, qui me semble être partagé par plusieurs personnes dans cette salle mais que peu vont exprimer comme je vais le faire cette fois-ci – c'est que, souvent, en tant que Conseiller général, on pose des questions et on nous répond n'importe quoi. Cette fois-ci, je formule un vœu, c'est celui que, dorénavant, lorsqu'un Conseiller général aura une demande, une intervention, on le respecte et on lui répond. Quand il posera une question A, je souhaiterais qu'on ne lui réponde pas par rapport à une question B ou par rapport à une donnée totalement autre.

Seconde chose, dans mon papier, je m'étais battu pour le doublement des mesures concernant le service public. Quand j'y regarde de plus près, on me répond d'une manière magnifique et candide. Du côté des années 2010, que se passe-t-il? On communalise le service, magnifique, et ensuite, suite à mon intervention, je demande un doublement et que me dit-on? On le supprime, on le démolit. Mieux, on privatise. Eh bien là, je suis plus que bien marié. Derrière cela, malheureusement, et c'est là qu'il y a tout le pathos de cette intervention, quelquefois ça fait mal. Je me rappelle que lorsque j'étais intervenu ici, je m'étais battu par rapport aux personnes qui sont précarisées, qui sont rongées dans leurs tripes. J'avais parlé aussi du fait que, dans ma promotion, bon nombre de personnes ne trouvaient pas de travail. Nous, de ce côté-là, nous sommes des privilégiés; nous sommes 80 privilégiés. D'un autre côté, il y a toutes ces personnes qu'on oublie. J'avais parlé de ces zonards qui avaient fait partie de ma promotion et qui clamsaient d'une façon douce devant la Gare. Je souhaitais aussi qu'on ait une réponse par rapport à ces personnes-là et quand j'entends cette réponse, on les oublie. J'étais allé voir - ce genre d'intervention ça vous permet aussi d'aller rencontrer à nouveau les gens - et ça m'avait permis de revoir ces zonards qui avaient fait partie de ma promotion. Malheureusement, j'ai une pensée toute particulière par rapport à une de ces personnes qui était moins privilégiée que nous et qui s'est ôtée la vie. Cette personne, je pense qu'elle avait espéré aussi qu'il y ait une sorte de petit plus, et là, quelquefois, il y a des désespérés.

Moi, ce que je souhaite, c'est que, suite à cette intervention, quelquefois on pense différemment et qu'on se rappelle que c'est le peuple qui nous fait confiance et qu'on doit aussi lui rendre quelque chose.

Le postulat n° 168 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 170 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 16 cosignataires lui demandant une étude sur la mise en place d'une signalétique sur les sites scolaires (EE, EP et/ou CO) de la ville

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Les postulants demandent, face à l'agrandissement des sites scolaires, une meilleure signalétique des bâtiments scolaires. Effectivement depuis 2012, suite à l'accroissement de la population et à l'introduction de la 2^e année d'école enfantine, des pavillons et des bâtiments ont été construits sur différents sites scolaires. Dès cette rentrée scolaire, la nouvelle Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg (DOSF) composée de deux bâtiments s'ouvre sur le site scolaire du Jura. Le Conseil communal partage l'avis des postulants quant à la nécessité d'une signalétique sur les sites. La situation se présente de la façon suivante:

- a) dans le quartier de Pérolles, les bâtiments de l'école du Botzet sont déjà désignés à l'extérieur par des lettres très visibles; vu la configuration du site et sa taille, une signalétique supplémentaire n'est pas nécessaire.
- b) Au Jura, le bureau d'architectes qui a dirigé la construction de la DOSF a reçu le mandat de concevoir la signalétique de l'ensemble du site. Selon la solution choisie, son élaboration pourra être confiée aux Services de la Ville. Sa réalisation sera terminée en décembre 2016.
- c) A la Vignettaz, une signalétique deviendra indispensable suite à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment. Elle sera mise en place à ce moment-là.
- d) Au Schoenberg, de nouvelles constructions sont prévues; la mise en place de la signalétique sera incluse dans ces travaux. En attendant les nouvelles réalisations, au vu de la diversité des bâtiments scolaires qui composent ce site, une signalétique abécédaire sous forme de lettres visibles sera mise en place dès cet automne à l'entrée de chacun d'eux.

cf. annexe.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis très satisfait de ce rapport et salue les mesures qui seront prises sur les sites, suite à la construction de la DOSF au Jura et sur le site de la Heitera.

Le postulat n° 170 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 171 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 15 cosignataires lui demandant une étude sur une liaison piétonne entre le couvent des Cordeliers vers les escaliers de la place du Marché-aux-Poissons

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Les postulants constatent que le passage pour piétons à la rue de Morat, à la hauteur du Couvent des Cordeliers, bute de l'autre côté contre un arbre qu'il faut contourner, longe les voitures stationnées et débouche enfin, par les escaliers, à la place du Marché-aux-Poissons. En vue d'améliorer l'accès à cette place et à la rue Pierre-Aeby, qui la surplombe, ils demandent d'étudier une autre disposition des lieux qui permettrait une liaison piétonne convenable des deux côtés de la rue de Morat. Ce nouveau chemin faciliterait aussi l'accès des piétons venant du haut de la ville vers les Cordeliers et le chemin du Grabensaal, qui est aujourd'hui réalisé.

Le Conseil communal confirme que la revalorisation de cette zone est prévue, incluant l'amélioration du passage depuis les escaliers de la place du Marché-aux-Poissons mais celle-ci se fera dans le prolongement d'étape antérieures, soit vers 2023, étant précisé que l'échéance susmentionnée est dépendante de décisions politiques et financières. Néanmoins, dans le but de résoudre les problèmes de sécurité que pose la configuration actuelle du parking et de garantir le confort du transit piétonnier à cet endroit, il est proposé de supprimer les trois places de stationnement mentionnées dans le plan annexé au rapport final. Cette mesure facilement réalisable et peu coûteuse permettrait une amélioration fonctionnelle à court terme. Elle peut être considérée comme une intervention visant à assainir une situation inadéquate et non conforme aux règles de sécurité - *Les zones d'attente pour les piétons doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'offrir un espace protégé aux piétons qui se trouvent au bord de la route. Ces zones doivent être impraticables (ou rendues impraticables) aux véhicules* - mais sans lien avec le réaménagement du quartier du Bourg qui, lui, se fera dans le cadre défini par le Plan directeur de la Ville historique (PDVH).

cf. annexe.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je remercie le Conseil communal pour ce rapport fouillé. La sécurité des piétons étant importante à cet endroit, je soutiens la mesure à court terme proposée par le Conseil communal, à savoir la suppression des trois places mentionnées dans le plan d'information. J'invite le Conseil communal à réaliser rapidement ces mesures.

Le postulat n° 171 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 173 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS), ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Afin de définir la stratégie paysagère de manière opérationnelle, un montant de 200 000 francs est porté au budget 2017, en catégorie II. Cette étude sera accompagnée les années suivantes par un montant annuel de 400 000 francs en catégorie III pour financer des réalisations planifiées pour "Fribourg Nature en ville". Tout ce qui vient d'être dit par rapport au budget 2017 est dit sous réserve de l'approbation dudit budget par le Conseil général.

cf. annexe.

Allenspach Christoph (PS). Bien entendu, nous saluons l'élaboration d'un plan directeur dans le cadre du PAL, qui doit également développer un volet comportant une stratégie paysagère. Finalement, ce n'est pas cela que nous avons demandé. En effet, un PAL doit obligatoirement contenir un plan directeur du paysage; nous ne demandons pas quelque chose qui est déjà exigé par la loi. En principe, ce plan directeur des paysages aurait déjà dû figurer dans le PAL déposé en décembre 2015 en vue de sa consultation préalable par les services de l'Etat. Qu'il soit appelé à être affiné, ceci est à saluer. Nous souhaitons tout simplement que le Conseil communal rajoute maintenant ce que nous avons demandé, soit un plan directeur du réaménagement des places, des parcs et des espaces récréatifs. Une partie paysagère en fait bien sûr partie mais il y a des surfaces dures et des surfaces à refaire (Bourg, Jura, etc.). Le Conseil général fait actuellement l'objet d'une avalanche de dépôts de postulats qui demandent le réaménagement de plusieurs places. Nous souhaiterions savoir quelles sont les étapes planifiées et quel est le financement envisagé pour chacune de ces étapes. Le temps manquait pour le faire, je le comprends car il y a eu, à mon avis, un malentendu. Toutefois, nous demandons de compléter le PAL avec ce plan directeur du réaménagement des places, des parcs et des espaces récréatifs dans le cadre de sa version définitive, qui sera probablement achevée l'année prochaine.

Le postulat n° 173 est ainsi liquidé.

15. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors de ses séances des 4 mai, 8 juin et 23 août 2016, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats. Toutefois, le Bureau a jugé les postulats n° 7 et 8 irrecevables; les autres ont tous été jugés recevables.

Concernant le vote pour les transmissions, les modalités seront les suivantes: bouton vert pour accepter la transmission, bouton rouge pour refuser la transmission, bouton jaune pour s'abstenir. Ces modalités ne seront plus répétées à chaque vote de transmission.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de tous les postulats pour étude, du n° 183 jusqu'au n° 189 et nous poursuivrons ensuite avec la nouvelle numérotation.

- n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat

Allenspach Christoph (PS). Il n'est plus nécessaire de discuter largement sur le climat, je crois que la thématique est connue, après des décennies de recherches et de débats politiques. Je veux juste dire que nous demandons que deux volets de mesures en faveur du climat entrent dans la politique de la Ville de Fribourg:

1. Que Fribourg, ville de taille moyenne, mette en œuvre des moyens sur le plan local pour améliorer le climat mondial – c'est un grand mot – avec une petite contribution que nous pouvons tous faire dans le cadre, par exemple, de la politique de l'énergie, qui est maintenant promise par le Conseil communal, mais également dans le cadre de sa politique de mobilité et de stationnement, où il y a peut-être encore des choses à affiner.
2. Un aspect très local nous renvoie à ce que nous avons vécu les deux derniers étés, avec une assez grande chaleur. Nous avons éprouvé notamment ce que nous nommons les îlots de chaleur dans certaines zones de la ville (quartier du Bourg, place de la Gare, etc.) Les mesures à prendre en faveur du climat vont rentrer dans le plan paysager, pour améliorer aussi les places en dur par la biodiversité, notamment par la plantation d'arbres, etc. Le futur projet du Bourg n'est peut-être pas vraiment le modèle de ce que nous attendons parce que le projet du concours avait donné d'autres intentions. Nous espérons cependant qu'il aille dans cette direction et que les démarches pour y parvenir seront entreprises.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 12 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 183 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden, Pierre-Olivier Nobs et François Ingold, ainsi que de 28 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 12 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schenker Claude (DC-vl), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl)

- n° 184 de MM. et Mmes Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts), Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vl), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town"

Jordan Marine (PS). Nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town", distinction attribuée aux communes qui s'engagent en faveur d'un commerce équitable. Pour rappel, le commerce équitable est basé sur des relations commerciales et équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes de culture durables. En l'encourageant, on aide les petits producteurs du Sud à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie. C'est donc un rééquilibrage dans les rapports Nord-Sud qui est visé au travers de cette distinction.

Cette démarche, qui est en termes de financement très peu exigeante, est une démarche qui demande l'implication des autorités communales, tout en privilégiant l'engagement des citoyens et citoyennes. Il permet ainsi à chacun qui le souhaite de s'engager dans un processus communal de recherche d'équité entre le Nord et le Sud.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral soutient le postulat n° 184. En vertu de la doctrine chrétienne-sociale établie entre autres par l'Encyclique "Rerum Novarum" dès la fin du 19^{ème} siècle, la "fairness" doit ou devrait guider la conduite de notre économie, y compris dans le commerce international.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 10 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 184 de MM. et Mmes Marine Jordan, Elena Strozzi, Raphaël Casazza et Raphaël Fessler, ainsi que de 32 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (--), Papaux David (UDC), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC)

N'a pas voté: 1 Thiémarc Cécile (DC-vl)

- n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux

Hayoz Jérôme (PS). Ce postulat parle d'un sujet qui paraît, après une première lecture, compliqué et pas vraiment important pour la politique communale. Malheureusement, c'est le cas contraire. Actuellement, l'accord TiSA est négocié avec le soutien actif de la Suisse. L'accord "TiSA", c'est, en français, l'accord sur les commerces de services. Il demande l'ouverture des marchés de tous les domaines et du service public. Aucune consultation du peuple n'a eu lieu sur l'opportunité de débiter ces négociations. Au contraire, les citoyennes et les citoyens sont tenus à l'écart. Les discussions se déroulent dans la plus stricte confidentialité entre une poignée de négociateurs, experts non élus et lobbyistes invités. Même après la fin des négociations, le résultat devrait rester secret.

TiSA ist der Nachkomme des GATS (The General Agreement on Trade in Services) – ein Grossliberalisierungsprojekt der Neunzigerjahre – welches in den Neunzigerjahren in Kraft getreten ist und weiterentwickelt werden sollte, jedoch erfolglos. Der Nord-Süd-Konflikt hebelt eine weitere Entwicklung aus, z. B. verlangten die Länder der südlichen Hemisphäre eine Öffnung der Landwirtschaft im Norden und die Länder des Nordens wollten den Patentschutz von Medikamenten nicht lockern. Dies nur um zwei Beispiele zu nennen. So haben sich 2012 in "gentlemanhafter" Manier einige Länder des Westens zusammengeschlossen und wurden offiziell zu den "real good friends", den "wirklich guten Freunden", welche in aller Ruhe und Abgeschlossenheit ihre Liberalisierung besprechen. Problematisch wird's wenn das Abkommen dem geltenden Recht widerspricht. Dienstleistungen sind nämlich öffentliche Güter. Bildung, Gesundheitswesen, Sozialversicherungen oder auch Verkehr sind Bereiche, die in der Schweiz unter dem Stichwort "Service Public" bekannt sind und gemäss Verfassung in Staatshand bleiben sollen. Im "worst case scenario" würden öffentliche Güter in die Hände von Grosskonzernen geraten, ohne dass man jemals wieder darauf Einfluss nehmen könnte. Dies weil das Abkommen Mechanismen enthält, die äusserst heimtückisch sind. Vor TiSA wurde verhandelt was die handelnden Länder angeboten haben. Interessen und Ansprüche wurden offen diskutiert. TiSA rollt das Feld von hinten auf. Das Abkommen geht von einem völlig freien Markt aus, der durch nationale Verpflichtungslisten eingeschränkt wird. Das heisst, die Bereiche, die mit Vorbehalten liberalisiert werden sollen oder gänzlich ausgenommen werden sollen, müssen aufgelistet werden. Jedoch ist absolut unklar, was mit zukünftigen Dienstleistungen, welche heute nicht auf diesen Negativlisten fehlen, geschehen sollen.

Ainsi, nos services publics sont menacés par l'accord TiSA. Les communes ne sont pas informées ou impliquées dans ces négociations, qui pourraient avoir une grande influence sur nos systèmes de santé, de transports publics, de l'approvisionnement en eau et autres. Les conditions de travail dans les services publics vont subir une grande pression. Le Conseil fédéral négocie ainsi, dans le secret, un accord qui viole les droits démocratiques principaux de la population et met en danger la paix sociale. Déjà aujourd'hui, les gagnants de l'accord TiSA sont connus: ce sont les multinationales, les marchés financiers et les grands acteurs économiques, et les perdants: c'est le reste de la population et surtout les consommatrices et les consommateurs.

Pour toutes ces raisons, je demande au Conseil communal d'étudier les questions suivantes:

- Quelles conséquences aurait l'accord TiSA pour les services publics et les autres services auprès de la population de la ville de Fribourg?

- Est-ce qu'une déclaration de Fribourg comme "Commune hors TiSA", comme d'autres communes l'ont fait, est possible et raisonnable et protégerait les services publics de la Ville de Fribourg?
- Quelles autres possibilités d'engagement prendrait la Ville de Fribourg pour combattre les conséquences négatives de l'accord TiSA?

Jacquat Vincent (PLR). M. J. Hayoz, vous avez parfaitement raison de dire que c'est un projet qui est actuellement en négociation. C'est un projet qui est en négociation mais qui n'est pas ouvert au public. Aussi, tout ce que vous venez de dire, vous l'avez dit de tête, vous l'avez repris de papiers qui sont sans fondement et sans sources, parce que le projet TiSA est breveté par un copyright américain. Il en existe un seul exemplaire auprès de l'Union européenne, qui est déposé dans un coffre et qui n'est pas consultable. Tout ce que vous avez dit ne repose sur aucune preuve. Le gentil collaborateur communal, qui devra répondre à votre postulat, devra non seulement lire les accords TiSA qui ne sont pas encore conclus, vu qu'ils sont encore en négociation, donc dans le domaine de l'aléatoire et, d'autre part, n'aura pas accès aux sources. Il ne pourra dès lors pas répondre. Soyez honnête avec ce que vous venez de dire. Vous avez déposé ce postulat juste avant les élections, cela peut se comprendre, mais maintenant si vous aviez un peu de bon sens, vous le retireriez car il est totalement inapplicable de pouvoir répondre à ce que vous demandez. De plus, si vous étiez un petit peu informé, vous auriez su que le libéral-radical Kurt Fluri, Maire de la Ville de Soleure, a déposé une interpellation au Conseil national (15.4003 Marge de manœuvre des villes et des communes compte tenu des accords TiSA et TTIP) et il a été répondu à ce postulat en séance du Conseil national par le Conseil fédéral.

Hayoz Jérôme (PS). Je vous remercie pour les compléments. Cependant, j'aimerais ajouter que ce que vous venez de mentionner constitue un argument supplémentaire selon lequel il ne faut pas soutenir TiSA. En effet les négociations et les discussions qui ont lieu, entre une poignée de personnes, sont tenues secrètes. Il est vrai que différents postulats ont été déposés au Conseil national et que le Conseil fédéral a pris position sur différentes questions. Les propos que j'ai tenus sont justes. Le Conseil fédéral – vous trouverez ceci sur le lien www.parlament.ch – a effectivement donné réponse à une interpellation, dont j'ai oublié l'auteur, où figure tout ce que je viens d'évoquer. Certaines informations sont déjà publiques ou ont été rendues publiques par WikiLeaks, par exemple. Alors je ne parle pas dans le vide. Le fait d'évoquer cette thématique juste avant les élections, je m'excuse, M. V. Jacquat, mais je ne crois pas que parler de TiSA soit un acte de populisme. Il n'y a pas beaucoup de monde qui connaît TiSA et qui sait de quoi il s'agit. Je crois que c'est vraiment un thème qui est important et qui est aussi assez lourd pour que la Ville de Fribourg s'engage à faire quelque étude à ce sujet. Puisqu'on parle de la campagne et que je vois circuler bon nombre de postulats, en ce moment, au cours de cette soirée, je vous prierais de ne pas donner l'impression d'être de ceux qui ne font pas campagne. C'est quand même un peu exagéré.

Jacquat Vincent (PLR). Je ne veux pas prolonger inutilement, il y en a d'autres qui le font mieux que moi mais je souhaite préciser – car il faut voter sur des choses que l'on connaît – que la Suisse a sorti des réserves nécessaires lors de ces négociations sur tout ce qui est services publics et du domaine politique ressortissant des cantons et des communes. Cela implique les domaines de l'éducation et de la santé. Tout ce que vous venez de dire, à savoir que l'école et les services publics, cantonaux, communaux seront privatisés ou appartiendront à de grandes multinationales, c'est totalement faux. La Suisse a émis des réserves, ceci est dans la réponse du Conseil fédéral. Là, nous sommes en train de voter sur du n'importe quoi et j'encourage tout le monde à voter non à ce postulat.

Rugo Claudio (--). Je pense qu'au rythme où le Conseil communal répond aux postulats, les choses vont évoluer et que nous aurons donc plus de précisions. Nous aurons une année pour faire évoluer la situation et je propose d'accepter la transmission du postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 26 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz et de 21 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 35 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 26 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Chopard Caroline (Verts), Mutter Christa (Verts), Page Maurice (CG-PCS), Thiémard Cécile (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Rück Valérie (DC-vl)

22.30 heures: départ de M. Jean-Jacques Métrailler (--), portant le nombre de membres présents à 66.

- n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc-David Henninger (PS), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vl) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'ai le devoir et le plaisir, avec un clin d'œil à ma collègue "sirène" assise derrière moi, d'annoncer un lien d'intérêt. Je suis coprésident du Forum Langues Partenaires Fribourg (FLPF) et membre de plusieurs associations qui défendent une vision proactive de la promotion du bilinguisme dans notre ville et canton. Je vais vous épargner le développement du postulat que vous avez toutes et tous reçu et qui demande, comme l'intitulé le mentionne, une étude des modalités d'organisation de l'introduction d'un enseignement bilingue digne de ce nom dans les écoles de notre ville. Permettez à l'historien que je suis de vous faire un bref rappel de quelques jalons temporels par rapport à cet enseignement bilingue à Fribourg, jalons qui nous ont amenés à l'instant présent. En 1991, l'association fribourgeoise des parents d'élèves a formulé la première demande allant dans le sens de notre postulat, à l'attention des autorités de la ville et du canton. Sie haben richtig gehört – vor 25 Jahren meine Damen und Herren.

En 1992, le Grand Conseil, dans cette même salle, a transmis une motion correspondante au Conseil d'Etat. L'année suivante, le Canton a demandé aux Directions des écoles des villes de Fribourg et de Morat si elles étaient disposées à procéder à des projets pilotes ou à des avant-projets en la matière. Cette proposition fut acceptée et mise en œuvre avec le soutien du Canton par Morat et sèchement refusée par la capitale cantonale. Je ne cite pas le nom de la Directrice des Ecoles de cette époque. En l'an 2000, 52% des votants en ville de Fribourg ont accepté, en votation référendaire, la loi scolaire cantonale prévoyant un enseignement par immersion partielle, référendum malheureusement refusé par une très courte majorité des votants au niveau cantonal. Suite à ce "full stop", un grand nombre de communes ont malgré tout poursuivi sur la voie d'expériences innovatrices en matière d'enseignement bilingue: Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue (commune issue de la fusion avec Gillarens et Promasens), Ursy (fusionnée avec Vauderens) en Glâne; Charmey et Bellegarde en Gruyère; Barberêche, Morat (commune issue de la fusion avec Lourtens et Salvagny), Courtepin, Cressier, Greng dans le Lac; Corminboeuf, Marly, Le Mouret (commune issue de la fusion avec Bonnefontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva), Villars-sur-Glâne en Sarine; Guin, Chevrilles et Tavel en Singine.

Schauen wir, dass so schnell wie möglich, endlich auch die Stadt Freiburg in dieser Liste erscheint. 25 Jahre Rückstand lassen sich nicht aufholen. Das sind 25 Jahrgänge von Kindern, denen wir nicht die sprachliche Bildung gegeben haben, die sie verdienen. Liebe Generalrätinnen und Generalräte und vor allem liebe Gemeinderätinnen und Gemeinderäte il est temps – es ist höchste Zeit.

von Gunten Thomas C. (UDC). Die SVP Stadt hat sich über den Inhalt des Postulats Nr. 186 beraten. Sie ist einstimmig der Meinung, dass die Zweisprachigkeit für die Freiburger Bevölkerung und für die positive Weiterentwicklung des Standort Freiburgs essenziell ist. Deshalb unterstützen wir als SVP Stadt Freiburg dieses Postulat einstimmig.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Le 26 septembre prochain, aura lieu pour la deuxième fois la Journée du bilinguisme. Vous l'aurez constaté, les articles de presse sur le bilinguisme se multiplient. Le dernier en vue, paru dans La Liberté de ce samedi 17 septembre est "*Le cerveau bilingue à la loupe*". Selon le Professeur Jean-Marie Annoni, le cerveau bilingue n'est pas tout à fait le même que celui des monolingues. Je me considère comme bilingue, comme bien d'autres parmi nous ce soir, dont notre Syndic. Nous sommes des chanceux. En ce qui concerne l'enseignement à l'école, je dirais qu'il faut "absolument commencer l'enseignement à l'école primaire". C'est là que le cerveau est frais et qu'il apprend très facilement. De mon temps, nous avions des bonnes sœurs en tant qu'enseignantes à la Gouglera, elles ont utilisé une méthode toute simple, ce qui nous a permis d'apprendre le français par oral et par écrit en un temps record. Le matin, l'école était en français, l'après-midi, en allemand. Nous devions apprendre la grammaire en classe et mettre tous les jours cinq mots sur un billet dans chaque poche. En faisant cet exercice quotidiennement, tout le monde faisait des progrès fulgurants. Déjà après un mois, nous pouvions suivre très facilement les cours en français. Etre bilingue est un grand avantage. Trouver du travail m'a toujours été facile grâce à cette aptitude; c'est là le véritable enjeu de l'apprentissage des langues. Comme dit notre Conseiller fédéral fribourgeois Alain Berset, la Suisse est plurilingue, cette particularité est consubstantielle à son identité et constitue l'un des fondements de l'esprit national. Elle est le résultat d'une évolution historique qui s'explique par le mode de construction de la Confédération. J'encourage toute personne, toute autorité, en mesure de favoriser le bilinguisme de le faire et je vous prie d'accepter ce postulat.

Rugo Claudio (--). Ich glaube, dass die Schule nicht nur französisch und deutsch fördern sollte, sondern auch italienisch und romanisch, spanisch und portugiesisch und für den Historiker Herrn B. Altermatt auch "patois".

Vote

Le Conseil général décide, par 65 voix sans opposition et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 186 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Marc-David Henninger, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Gisela Kilde et Yolande Peisl-Gaillet, ainsi que de 35 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 65 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghenti Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Gremaud Claude (UDC)

- n° 187 de Mmes et MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Vincent Pfister (CG-PCS), Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Maurice Page (CG-PCS), Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Anne Marie Khamsi (CG-PCS) demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure

Page Maurice (CG-PCS). L'objet de notre postulat porte, comme l'indique son titre, sur la faisabilité d'une navette autonome qui relierait Bourguillon et la Planche-Supérieure. L'idée est de trouver une solution praticable de rabattement fonctionnelle permettant une connexion de Bourguillon à une ligne de transports publics existante, c'est-à-dire la ligne no 4 de la Basse-Ville. Cette navette pourrait également servir à compléter l'offre de bus scolaires pour les enfants de Bourguillon, qui fréquentent les écoles de la Neuveville et de l'Auge et aussi présenter un atout touristique, puisqu'elle circulerait par le chemin de Lorette, qui offre un point de vue sur la ville tout à fait exceptionnel et que, d'ailleurs, prend le petit train.

Le constat est que le quartier de Bourguillon souffre d'un manque de liaison avec le centre-ville, en particulier depuis la fermeture du pont de Zaehringen et l'ouverture du pont de la Poya, même si effectivement quelques améliorations seront prévues avec le nouvel horaire des TPF. Ce qui a incité à déposer notre postulat, c'est que l'évolution technique existe aujourd'hui. Vous avez peut-être suivi cela durant l'été. En effet, des essais grandeur nature de ce type de navette sont menés à Sion, notamment, sur un parcours urbain qui serait assez semblable à ce qu'on pourrait avoir à Fribourg. C'est une technologie autonome, en principe sans chauffeur et potentiellement supportable.

Gander Daniel (UDC). Le groupe UDC tient à rappeler, en préambule, qu'il est favorable à une amélioration de la desserte de Bourguillon. En effet, suite aux différents outils parlementaires déposés tant au Conseil général qu'à l'Agglomération, la cadence des bus régionaux passant par Bourguillon va être considérablement améliorée dès l'hiver prochain, grâce notamment au prolongement de la ligne Tavel-Fribourg, qui passera par Bourguillon. Ainsi que le montre le nouvel horaire qui entrera en vigueur en décembre, une cadence à la demi-heure pourra désormais être assurée entre 06.15 et 08.45 heures, entre 11.15 et 13.45 heures et entre 15.45 et 19.45 heures. Ceci s'inscrit dans un développement général de l'offre des TPF en Singine, dont Bourguillon va bénéficier, ce qui nous réjouit. La conséquence est que le postulat devient quelque peu redondant. Oui, des améliorations ponctuelles peuvent encore être faites mais elles doivent, à notre avis, l'être en lien avec le réseau de l'agglomération ou régional, de manière à relier simultanément d'autres quartiers dans le cas d'une vision plus globale de la mobilité en transports publics dans la région. Nous le voyons bien ici, c'est au travers d'améliorations de l'offre en Singine que l'offre pour Bourguillon peut être améliorée, faisant ainsi d'une pierre deux coups. Pour Bourguillon, les améliorations projetées sont en outre préférables à une navette autonome, dans la mesure où les bus régionaux relient directement Bourguillon au centre-ville et à la Gare. Notons, enfin, qu'il serait important que cette liaison Bourguillon-Fribourg devienne une ligne desservant la ville et non plus une ligne régionale. C'est pour ces raisons que le groupe UDC refuse la transmission de ce postulat.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a également discuté de la transmission de ce postulat. Nous estimons que le système de navette autonome n'est pas encore au point. En effet, des accidents sont intervenus sur le trajet lors des tests effectués à Sion, cet été; cela a été relaté dans les journaux. Nous estimons que la viabilité d'une telle ligne reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure serait aléatoire. Nous nous posons la question de la compétence; ce genre de projet doit être soutenu à, et par, l'Agglomération.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le DC/vl soutient le postulat n° 187. Ce que nos collègues dans la capitale du beau Valais ont été capables de réaliser devrait être à notre portée. Mit anderen Worten – und entschuldigen Sie meine Wortwahl – en patois haut-valaisan, spécialement pour notre collègue artiste et pour la Directrice de l'Edilité: "E h... güeti Idee!"

Wicht Pascal (UDC). J'ajouterai encore un argument à ceux qui ont déjà été donnés par mes préopinants, c'est qu'il me semble que le moment n'est pas bien choisi pour réaliser une étude pour une navette autonome entre Bourguillon et la Basse-Ville dans la mesure où, les TPF prévoient de tester un tel projet entre le centre de Marly et le MIC (Marly Innovation Center). Il me paraît donc préférable d'attendre les résultats de ce projet pilote ainsi que, surtout, du projet pilote qui est actuellement en cours à Sion, avant de nous lancer dans des études approfondies concernant encore un autre tracé. Je pense qu'une fois que nous aurons les résultats du projet de Marly et de celui de Sion, nous pourrions commencer à rediscuter de l'opportunité des navettes autonomes pour Bourguillon, d'une part, mais aussi d'ailleurs pour d'autres quartiers qui sont actuellement mal desservis par les transports publics (par exemple avenue des Vanils et probablement d'autres endroits en ville). Attendons d'abord d'avoir les résultats des projets pilotes qui sont en cours, qui sont en phase de test, ensuite nous pourrions voir si vraiment cela fonctionne et dans ce cas, nous pourrions l'appliquer ailleurs.

Mutter Christa (Verts). Notre groupe a également discuté de ce postulat et se trouve un peu emprunté. D'un côté, c'est toujours sympathique de développer des idées futuristes pour les transports, telles des navettes automatiques, des funiculaires à l'Hôpital cantonal, plusieurs trams à Marly, à

Belfaux, etc. Personnellement, j'aimerais bien des bateaux sur la Sarine parce que c'est tellement sympathique à Bâle, donc pourquoi pas à Fribourg? Nous pensons aussi que l'essai réalisé à Sion n'est pas transposable ainsi à Fribourg car la topographie n'est pas la même. L'accident dont vous avez parlé, je pensais qu'il s'était produit aux Etats-Unis avec une Tesla mais c'est peut-être autre chose! (Rires).

Nous nous sommes dit que nous allions donner la liberté de vote. D'un côté c'est sympathique pour donner des idées et de l'autre, en principe cela devrait s'adresser à l'Agglomération. Nous avons déjà eu un peu trop de postulats de ce genre dans la législature passée. Doit-on à nouveau, dans les premières séances de la nouvelle législature, recommencer avec les mêmes mauvaises habitudes, à savoir de lancer chaque étude au niveau de l'Agglomération, du Conseil général et même encore du Grand Conseil? Puisque nous sommes dans la même salle, nous pouvons faire des photocopies et les déposer trois fois! Nous pensons également que ce sont des idées à discuter mais doit-on le faire avec des idées qui ne sont pas mûres? Pourquoi à chaque fois commander des études communales?

C'est pourquoi, malgré toute la sympathie portée à cet objet, une partie du groupe ne va probablement pas soutenir ce postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Je réagis spontanément à ce postulat, particulièrement au qualificatif de "autonome". Si la Coop et la Migros automatisent des places de caissière en ce moment, c'est clair, c'est pour des gains de productivité et pour gagner de plus en plus. Je me pose simplement la question de savoir si c'est le rôle d'une collectivité publique d'aller dans le sens d'une automatisation des places de travail. On pourrait, par rapport à l'intervention de mon collègue F. Miche, imaginer de se servir d'une place de travail comme celle-ci, qui est relativement peu qualifiée, pour réinsérer et aider des personnes qui en auraient besoin. Il s'agit ici d'une petite navette, qui ne nécessiterait probablement pas plus qu'un permis de conduire (catégorie B) pour le transport de personnes dans un véhicule d'une douzaine de places. J'imagine donc que la commune a mieux à faire. Concernant la question de l'économie, il faudrait examiner dans le cadre de ce postulat si véritablement le coût d'un tel bus et des technologies qu'il comporte est compétitif par rapport au fait de conserver une place de travail.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis étonné des discussions aussi enflammées sur ce sujet mais tant mieux, je suis très content! Je demande une étude de faisabilité, je ne demande pas de réaliser ceci demain matin; je ne veux pas avoir de navette demain matin devant chez moi. L'étude doit porter sur la faisabilité et imaginer dans quelle mesure un tel projet est faisable. C'est tout ce que je demande. Je citerai une petite sentence pour terminer: "*Qui toujours remet à demain, trouvera malheur en chemin*".

Bourgarel Gilles (Verts). Pour conclure, je dirais que l'"*enfer est pavé de bonnes intentions*" et que cette proposition, qui peut paraître séduisante, ne concerne en fait qu'un très petit nombre de personnes pour engager de tels moyens techniques qui impliqueraient de grandes études. Je vous laisse imaginer, en cas d'un bon hiver, quelle serait la situation de la navette automatique, que ce soit à la montée ou à la descente! Je prie les éventuels usagers piétons de la Planche-Supérieure de se garer dorénavant, si de telles idées devaient aboutir et il me semble que nous ne sommes de loin pas mûrs pour cela. Que l'Administration consacre du temps à des études oui, mais pas dans le vide. Je le répète, l'"*enfer est pavé de bonnes intentions*" et je n'ai pas envie de contribuer au pavage de l'enfer.

Vote

Le Conseil général refuse, par 33 voix contre 14 et 19 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 187 de Mmes et MM. Pierre-Olivier Nobs, Vincent Pfister, Thanh Dung Nguyen et Maurice Page, Eva Heimgärtner et Anne Marie Khamsi.

Ont voté en faveur de la transmission: 14 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Maeder Alain (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Thiémard Cécile (DC-vl)

Ont voté contre la transmission: 33 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Papaux David (UDC), Reber Jung Elisabeth (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 19 Ayer Caroline (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Feyer Jean-François (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Weibel Rainer (Verts)

Le postulat n° 187 est ainsi rayé du rôle.

22.50 heures: départ de Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS), portant le nombre de membres présents à 65.

- n° 188 de MM. François Ingold (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg

Weibel Rainer (Verts). Notre postulat déposé lors de la séance du 15 février demande au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg.

L'élaboration d'un plan de mobilité pour tout un quartier peut être estimée comme une mesure exceptionnelle. Cependant, elle se justifie dans le cas de ce quartier phare, où de multiples problèmes de mobilité et des objectifs contradictoires à atteindre se concentrent dans un espace très serré. Il est évident que la solution miracle n'existe pas. Cependant, le plan de mobilité peut être un moyen efficace pour réduire les besoins en surfaces de parcage, qui sont une matière rare dans le Bourg. La simple extension du parking de la Grenette - telle que prévue dans le crédit d'étude renvoyé - demande un investissement et des frais d'exploitation extrêmement coûteux. Le risque qu'au final ni la Ville ni les autres acteurs ne pourront ni ne voudront porter cette charge, est sérieux. Un échec au Bourg nuirait au prestige et à l'attractivité de toute la ville, de l'Agglomération et du Canton. Le plan de mobilité ne poursuivrait donc pas seulement des objectifs écologiques ou patrimoniaux, mais en premier lieu un objectif économique. Le plan devrait nécessairement être élaboré en collaboration étroite avec tous les partenaires et acteurs du quartier dans un esprit win-win: les employeurs, dont l'Etat, la société immobilière de la Grenette, le Canton et l'Agglomération, les habitants, les commerçants, le secteur touristique et d'autres encore. Il peut être adapté aux étapes de la requalification du

Bourg. Nous suggérons que le Conseil communal demande, dans le cadre de son nouveau Message concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du Bourg, un crédit d'étude pour l'élaboration simultanée d'un tel plan de mobilité.

Dupré Bernard (UDC). Le Plan directeur de la Ville historique inscrit dans le Message n°48, point 1.2, sur le crédit d'étude pour la requalification du quartier du Bourg tient déjà compte des objectifs relatifs à la qualité de l'espace public, aux déplacements et aux stationnements.

Voici quelques objectifs tirés de ce Plan directeur:

- Assurer l'intégration de la composition spatiale dans un ensemble, autrement dit développer un aménagement de l'espace en tenant compte du patrimoine, de l'organisation et du fonctionnement de la mobilité.
- Favoriser l'accès au centre historique pour la mobilité douce et les transports en commun.

Un nouveau crédit d'étude pour un plan de mobilité est superflu. Il plomberait encore plus les finances de la Ville et ne ferait que prolonger l'attente des habitants et commerçants de ce quartier du Bourg, pour qui une concrétisation de cette requalification, suite à la fermeture du pont de Zaehringen, est devenue prioritaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC s'opposera à cette étude supplémentaire d'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous avons également étudié avec attention ce postulat. Si nous lisons le texte de ce postulat et ajoutons ce que M. R. Weibel a exprimé dans son introduction, c'est-à-dire qu'il souhaite y intégrer également la problématique du stationnement, nous constatons que ce n'est pas ce qui figure dans le texte. Que doit-on croire? Si nous faisons une étude de mobilité sur l'ensemble des partenaires et de la problématique, nous pourrions la transmettre mais ce n'est pas exactement ce qui est écrit. Aussi, comment interpréter cela? J'estime que, habitant et travaillant dans ce quartier, nous sommes bien desservis en transports publics, il n'y a pas de problème. Ce qui manque, c'est le nombre de places de parc pour les habitants et les commerçants. C'est une problématique. Si nous suivons votre texte, vous voulez encore réduire les possibilités de stationnement et dire aux gens qui possèdent des vignettes d'aller se parquer en dehors du quartier; ceci est impensable, nous ne pouvons pas suivre cette option qui aurait pour effet de résilier les contrats de location du parking, et pousseraient les détenteurs de vignettes à se parquer en dehors du quartier; quant à rendre ces places disponibles aux visiteurs, le parking ne se prête pas à cela; ce n'est pas un parking public. Pour toutes ces raisons, nous allons refuser la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 22 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 188 de MM. François Ingold et Rainer Weibel, ainsi que de 14 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 22 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Rück Valérie (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), de Reyff Charles (DC-vl), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC-vl), Vorlet Philippe (PS)

N'ont pas voté: 3 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), von Gunten Thomas (UDC)

- n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents

Mme Gisela Kilde étant excusée et Mme Andrea Burgener Woeffray étant devenue Conseillère communale depuis le dépôt du présent postulat, la décision quant à sa transmission sera traitée lors d'une prochaine séance.

- n° 1 de M. et Mmes Marine Jordan (PS), Pius Odermatt (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 21 cosignataires demandant au Conseil communal une étude en vue de l'interdiction totale de l'usage du glyphosate en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Comme déjà annoncé, je reprends la parole avec la nouvelle numérotation. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Le glyphosate entre dans la composition d'une grande majorité des herbicides vendus en Suisse. Or, le Centre international de recherche sur le cancer, qui est un organe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a classé cette substance comme "cancérogène probable". Au niveau national, une pétition, portée par Greenpeace, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et les Médecins en faveur de l'environnement (MfE) demandant aux autorités d'interdire les herbicides à base de glyphosate, a été déposée à Berne le 4 février dernier.

Une question a été déposée par M. P.-O. Nobs lors de la séance du Conseil général du 31 mars 2015 pour connaître l'utilisation de certains produits interdits par l'OMS, dont le glyphosate. En résumé, la réponse qui lui a été donnée est que le glyphosate est utilisé uniquement pour traiter les surfaces de terres végétales afin d'éliminer les mauvaises herbes et pour la lutte contre certaines plantes invasives, notamment la renouée du Japon. Il nous semble que, même si les études ne sont pas totalement en concordance sur la dangerosité de cette substance active, le principe de précaution devrait être appliqué. Nous demandons donc au Conseil communal de se pencher sur l'intérêt, pour les ci-

toyens et les citoyennes de la ville, de renoncer totalement aux herbicides contenant du glyphosate. Plusieurs communes romandes l'ont fait, comme les communes de Morges, Genève, Montreux, Vevey et d'autres plus petites.

De plus, renoncer à l'utilisation du glyphosate donnerait l'opportunité de prendre des mesures pour renforcer la biodiversité dans notre ville. Plusieurs interventions ont déjà été faites dans ce sens au Conseil général, avec cette intention, sans avoir réellement été suivies.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Die CVP/glp-Fraktion unterstützt das Postulat Nr. 1 dieser Legislatur. Unsere Umwelt, die wir von den vorausgehenden Generationen geerbt haben und die wir an die zukünftigen Generationen weitergeben werden, verdient den notwendigen Schutz. Je n'ai pas besoin de vous citer – je l'espère – la seconde Encyclique du Pape François qui date du 24 mai 2015, intitulée "Laudato si". (Rires)

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Das ist wieder so ein typisches Postulat, das ins Kraut schießt und zwar aus folgendem Grund. Wenn sie gut informiert sind und gelesen haben was auf Bundesebene passiert, dann hat man feststellen können, dass das Thema Glyphosat heftig diskutiert wurde im Nationalrat. Der Bundesrat ist jetzt dabei und wurde vom Nationalrat beauftragt eine Studie zu entwickeln, die feststellen wird ob Glyphosat wirklich krebserregend ist oder nicht. Da gehen die Meinungen wirklich auseinander und auch die WHO hat ganz klar gesagt, Glyphosat ist nicht ein Herbizid, das auf der roten Liste steht. Also warten wir einmal ab was der Bundesrat dazu zu sagen hat und es hat überhaupt keinen Sinn, dass wir hier einen Alleingang provozieren. Ich möchte natürlich auch noch vorausschicken, ich halte weder Aktien von Monsanto noch von Bayer. Also ich bin von dem her frei, und sollte es der Fall sein, dass Glyphosat wirklich krebserregende Stoffe hat, bin ich die Erste, die für ein Verbot eines solchen Herbizides ist. Wie der Stand der Dinge jetzt aussieht, bin ich eher dafür, dass man gegen die Überweisung des Postulates ist.

Rugo Claudio (--). Je prends la parole afin de vous livrer un témoignage, celui d'un ami paysan qui m'a parlé du glyphosate. Celui-ci m'a dit qu'un grand nombre de la population ne connaît pas les dosages. Cette personne l'utilise mais très dilué et les personnes ne connaissant pas cela l'utilisent mal. Je défends ce postulat.

Gremaud Claude (UDC). Le groupe UDC soutient totalement ce postulat et vous invite à voter positivement.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Je voulais simplement signaler que le glyphosate est cancérigène, même si la communauté européenne n'a pas statué sur l'aspect cancérologique de la substance et que c'est un brevet de Monsanto et que ce n'est pas la peine d'engraisser cette société. (Rires)

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 9 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de M. et Mmes Marine Jordan (PS), Pius Odermatt (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 21 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenu: 1 Bettin Christophe (PLR)

N'ont pas voté: 2 Casabene Thévoz Anne (PS), Thiémard Cécile (DC-vl)

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je suis navré M. le Président mais je me dois de déposer une motion d'ordre. Evidemment, le point qui suit va très certainement encore nourrir passablement de débats. En effet, je ne sais pour quelles raisons, les langues se délient ce soir et il y a beaucoup d'interventions dans les débats pour des questions de transmission de postulats, ce qui est plutôt inhabituel. Je pars du principe que dans trois à quatre mois, il y aura moins de débats. Comme ce point suscitera de longs débats et qu'il est 23h05, je dépose une motion d'ordre afin de traiter la suite de l'ordre du jour demain soir.

Vote

Le Conseil général accepte, par 49 voix contre 16 sans abstention, la motion d'ordre demandant d'ajourner les débats au lendemain soir.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 49 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 16 Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gremaud Claude (UDC), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Weibel Rainer (Verts)

Abstention: 0

La séance est levée à 23.04 heures.

Fribourg, le 10 octobre 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.